

Chapitre 2

Politiques pour dynamiser l'investissement durable en Afrique

Ce chapitre identifie les actions prioritaires afin de permettre aux responsables politiques africains de mobiliser davantage d'investissements durables, tout en mettant mieux les ressources existantes au service du développement durable. Il donne tout d'abord un aperçu des moyens dont disposent les institutions africaines pour améliorer la disponibilité des informations et données indispensables à l'évaluation des risques et de la durabilité. Il examine ensuite comment les partenariats pilotés par les institutions africaines peuvent débloquer des financements au service des priorités de développement durable du continent. Il s'intéresse enfin au rôle que peuvent jouer des politiques d'intégration régionale efficaces dans la dynamisation de l'investissement durable.

EFFET BRIEF EN

Le continent africain fait face à un double défi : mobiliser davantage de ressources et veiller à les mettre effectivement au service de ses priorités de développement durable. Pour y parvenir, les gouvernements africains et l'ensemble des parties prenantes doivent collaborer, en ciblant leurs efforts autour de trois mesures prioritaires à même de dynamiser l'investissement durable en Afrique :

- L'amélioration de la disponibilité et de la comparabilité des données permettra de renforcer la confiance des investisseurs, la transparence et la redevabilité. L'amélioration des données macroéconomiques peut ainsi permettre de mieux aligner les notations de crédit de nombreux pays sur les risques réellement encourus. Les partenariats public-privé donnent en outre la possibilité aux organismes gouvernementaux de partager des données officielles et de marché qui renseigneront les procédures d'évaluation des risques menées par les investisseurs et réduiront ainsi les coûts de collecte d'informations. Enfin, les cadres mondiaux d'information sur la durabilité doivent être adaptés aux contextes africains et complétés par un soutien direct aux investisseurs et aux différents partenaires de la chaîne d'approvisionnement.
- Le renforcement des partenariats pilotés par les institutions africaines permettra une affectation plus efficace des financements au service du développement durable. La communauté internationale doit à ce titre respecter ses obligations et allouer des ressources aux institutions financières africaines faisant preuve d'une bonne gestion, en mettant par exemple à leur disposition des financements en faveur de l'adaptation au changement climatique ou en leur réaffectant des droits de tirage spéciaux. Les institutions financières locales peuvent en outre piloter le développement des projets et les instruments d'atténuation des risques, tout en veillant à l'alignement de toutes les initiatives sur les priorités nationales de développement. Des instruments innovants de financement du développement durable, comme les obligations vertes, sociales et durables, font par ailleurs leur apparition dans de nombreux pays et pourraient être généralisés. Enfin, le développement et l'interconnexion des marchés de capitaux et des bourses peuvent stimuler la croissance des entreprises africaines.
- La connexion et l'harmonisation des marchés régionaux, grâce à la mise en œuvre de politiques nationales, régionales et continentales efficaces, stimuleront l'investissement durable à grande échelle. Les cadres d'investissement nationaux restent à cet égard essentiels pour attirer les investissements durables, tandis que les projets d'investissement transfrontaliers réduisent les frictions commerciales et la fragmentation du marché. Compte tenu de leurs besoins spécifiques, les petites et moyennes entreprises doivent de leur côté être soutenues pour tirer le meilleur parti des opportunités d'investissement durable et s'intégrer dans les chaînes de valeur régionales pilotées par de plus grandes entreprises. Enfin, la réussite de la mise en œuvre du protocole de la Zone de libre-échange continentale africaine sur l'investissement nécessite un suivi efficace et des partenariats avec le secteur privé à l'échelon régional et continental.

Politiques pour dynamiser l'investissement durable en Afrique

L'information et les données améliorent l'allocation des ressources et la confiance des investisseurs

Renforcer les capacités statistiques nationales pour améliorer la transparence de la dette



Une meilleure transparence pourrait réduire les écarts de rendement des obligations souveraines africaines de **14,5 points de base** et le montant de la dette extérieure d'au moins **400 millions USD**

Améliorer la collecte des données sur la durabilité



Les **3** obstacles principaux freinant l'investissement durable :

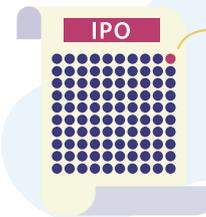
- 1) le manque de suivi au sein des chaînes d'approvisionnement
- 2) le manque de clarté des normes de durabilité
- 3) les difficultés de mesure

Des partenariats pilotés par les institutions africaines peuvent améliorer l'efficacité de la finance durable



Entre 2019 et 2020, **11,4 milliards**

USD ont été consacrés à l'adaptation au changement climatique en Afrique, un montant nettement inférieur aux 53 milliards USD nécessaires chaque année



Les introductions en bourse sur le continent africain ont compté pour moins de **1 %** des 1 500 milliards USD levés à l'échelle mondiale sur la période 2017-21

L'Afrique abrite **102** institutions financières de développement (IFD)



Soit **20 %** du total mondial



Cependant, les IFD africaines gèrent rarement des actifs valant plus de **2-3 %** du PIB de leur pays

Des politiques d'intégration régionale efficaces peuvent contribuer à l'augmentation des investissements durables

D'ici 2030, l'augmentation des échanges commerciaux dans le cadre de la **ZLECAf** nécessitera **411 milliards USD** d'investissement dans les équipements de transport

Les investissements dans les corridors de développement en Afrique proviennent principalement des :



Les gouvernements africains et l'ensemble des parties prenantes doivent collaborer afin de réduire le déficit de financement des Objectifs de développement durable du continent. L'affectation efficace des ressources existantes du continent au service des priorités de développement offre, à cet égard, le plus grand potentiel : les recettes publiques nationales s'élevaient ainsi à 466 milliards USD en 2021, soit 17 % du produit intérieur brut (PIB), et les actifs détenus par les investisseurs institutionnels africains, à 1 800 milliards USD en 2020, soit 73 % du PIB. La communauté internationale doit en outre assumer ses responsabilités et remplir ses obligations en matière de financement du développement durable. Enfin, les gouvernements africains, le secteur privé et la société civile doivent collaborer plus étroitement encore afin d'attirer davantage d'investissements durables dans les économies africaines.

Les pays africains font face à un double objectif : mobiliser davantage de ressources et veiller à les mettre effectivement au service de leurs priorités de développement durable. Ce chapitre propose à ce titre trois grands axes d'action qui permettraient aux responsables politiques de réaliser cet objectif en s'attaquant directement aux deux principaux défis identifiés dans le chapitre précédent (Tableau 2.1). Le chapitre 1 signalait ainsi le manque de confiance des investisseurs et le coût excessif du capital comme deux obstacles à l'investissement que les crises mondiales avaient exacerbés. Il pointait également la nécessité de cadres et d'instruments plus nombreux et solides pour permettre aux pays africains de tirer le meilleur parti de leurs atouts uniques et aux importants flux financiers existants – dont les propres ressources de l'Afrique – d'être mis plus directement au service du développement durable, à travers l'ensemble du continent.

Tableau 2.1. Principaux axes d'action pour la mobilisation et la meilleure affectation des investissements durables, en fonction des défis à relever

Défis	Objectifs	Axes d'action
Manque de confiance des investisseurs et coût élevé du capital	Éclairer l'évaluation des risques et de la durabilité	Renforcer les capacités statistiques nationales pour l'évaluation des risques-pays Éclairer les processus menés par les investisseurs de vérification diligente et d'évaluation des risques des projets en leur permettant d'avoir accès à des données détaillées Œuvrer en faveur de cadres de durabilité et de collectes de données adaptés au contexte local
	Mettre les partenariats pilotés par les institutions africaines au cœur de la mise en œuvre des cadres et instruments	Renforcer les marchés des capitaux et les bourses à l'échelon régional afin de soutenir la croissance des entreprises africaines Renforcer la capacité des institutions financières locales à aligner les financements du développement durable sur les priorités nationales Développer des instruments de financement innovants adaptés aux contextes locaux
Nécessité de cadres pour explorer les atouts du continent africain et mettre effectivement les investissements au service du développement durable	Améliorer l'intégration régionale pour optimiser les impacts	Harmoniser les politiques, améliorer les infrastructures numériques et les corridors de développement Aider l'intégration des petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur régionales Assurer la mise en œuvre effective du Protocole de la Zone de libre-échange continentale africaine sur l'investissement

Source : Compilation des auteurs.

Les recommandations proposées dans ce chapitre se veulent un éventail d'options visant à stimuler un dialogue participatif impliquant la société civile africaine. L'idée est ainsi d'encourager un dialogue reposant sur des données concrètes en présentant des recommandations susceptibles de lever les principaux obstacles à l'investissement durable identifiés dans le chapitre précédent. Ce faisant, le chapitre vise à éclairer le débat au sein des forums organisés par et pour les responsables politiques africains, le secteur privé et la société civile. Les acteurs africains sont donc invités à s'approprier ces recommandations en les affinant et les adaptant à leurs propres objectifs et contextes.

Les stratégies nationales pourront, en fonction des priorités locales, adopter différentes combinaisons de ces recommandations. Révélant l'ampleur du déficit de financement des Objectifs de développement durable de l'Afrique, le chapitre 1 rappelle qu'il ne sera possible de le combler qu'à condition de relever tout un ensemble de défis complexes et de coordonner différentes sources de financement à l'échelle nationale, régionale, continentale et mondiale, souvent dans le cadre de partenariats multipartites. Loin de prétendre apporter une solution définitive et universelle, le présent chapitre s'attache plutôt à proposer un plan d'actions clés, chacune illustrée par des exemples concrets de politiques menées à travers l'ensemble du continent. Au final, la combinaison de recommandations qui s'avérera la meilleure pour les uns ne le sera pas nécessairement pour les autres, et l'efficacité de sa mise en œuvre passera par des adaptations supplémentaires aux différents contextes nationaux.

L'amélioration de la disponibilité des informations et des données permet une meilleure affectation des ressources et un regain de confiance des investisseurs

Un meilleur accès à l'information peut permettre d'améliorer l'évaluation des risques, de mieux distinguer les risques perçus des risques réels, de réduire les coûts de transaction et d'étayer l'évaluation des résultats en matière de durabilité (Tableau 2.2). Les investisseurs ont une connaissance insuffisante des possibilités d'investissement dans certains pays africains : ils ont besoin d'informations plus complètes, granulaires et fiables pour mieux appréhender la réalité des risques et prendre leurs décisions en toute connaissance de cause (chapitre 1). Les organismes publics et privés peuvent tout d'abord améliorer la communication des informations sur leurs dépenses et investissements afin d'accroître l'affectation des ressources africaines existantes aux activités en faveur du développement durable. La fourniture de données précises sur les risques-pays peut par ailleurs améliorer les notations souveraines et réduire le coût du capital, en particulier dans les secteurs à fort potentiel sur le plan de la durabilité. Les données sur les projets d'investissement peuvent en outre faciliter les processus de recherche d'opportunités et de vérification diligente, diminuant ainsi les freins à l'entrée de nouveaux investisseurs. La collecte de données sur les retombées des investissements durables doit enfin se faire dans le respect de cadres harmonisés aux niveaux régional et continental.

Tableau 2.2. Axes d'action et exemples pour améliorer la disponibilité des informations et des données

Axes d'action	Mesures	Exemples	Impact	Niveau
Renforcer les capacités statistiques nationales pour l'évaluation des risques-pays	Améliorer les capacités statistiques nationales sur le plan des indicateurs macroéconomiques, des recettes publiques nationales et du risque souverain	<i>Statistiques des recettes publiques en Afrique</i> , publication produite conjointement par le Centre de développement de l'OCDE, le Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE, le Forum sur l'administration fiscale africaine et la Commission de l'Union africaine	Cette publication annuelle présente un ensemble d'indicateurs comparables à l'échelle internationale sur la mobilisation des ressources intérieures dans 31 pays africains afin d'éclairer l'analyse et la réforme de leurs politiques fiscales (OCDE/ATAF/CUA, 2022).	N
	Partager les données sur le risque souverain	Centres régionaux d'assistance technique en Afrique (AFRITAC) du Fonds monétaire international	Cinq centres de ce type œuvrent au renforcement des capacités statistiques macroéconomiques des ministères et des services de statistiques du continent africain. L'AFRITAC Est a par exemple soutenu l'harmonisation des données fiscales et des statistiques du PIB en Afrique de l'Est (FMI, n.d.).	R/C/M
	Imposer aux agences de notation des exigences en matière d'agrément et de divulgation	South African Credit Rating Services Act (loi sud-africaine relative aux services de notation de crédit)	L'Autorité européenne des marchés financiers estime la loi sud-africaine sur les services de notation de crédit aussi rigoureuse que les règles de l'Union européenne (UE) en la matière, permettant ainsi aux agences de l'UE de cautionner les notations émises par les six agences agréées en Afrique du Sud (FSCA, 2023 ; Pillay et Sikochi, 2022).	N

Tableau 2.2. Axes d'action et exemples pour améliorer la disponibilité des informations et des données (suite)

Axes d'action	Mesures	Exemples	Impact	Niveau
Éclairer, à l'aide de données détaillées, les processus menés par les investisseurs de vérification diligente et d'évaluation des risques des projets	Compiler des informations détaillées sur les projets d'investissement	<i>Global Emerging Markets Risk Database</i> (Base de données sur les risques des marchés émergents)	Cette base de données regroupe les données de banques multilatérales et d'institutions financières sur les défauts de crédit dans les marchés émergents. Bien qu'elle ait étendu sa couverture, jusqu'à présent, seules les entités liées au secteur public fournissent des données, les taux de recouvrement ne sont pas notifiés et les données sur les défauts ne peuvent pas être ventilées par pays, secteur ou type d'instrument de crédit (Lee, Forster et Paxton, 2021).	M
	Établir des partenariats avec des tiers pour permettre la fourniture de données sectorielles	African Automotive Data Network (AADN)	Par le biais de l'AADN, l'African Association of Automotive Manufacturers (Association africaine des constructeurs automobiles) compile des données détaillées sur les ventes de véhicules, la demande, les taux de motorisation et les usines d'assemblage (AADN, n.d.).	C
	Publier des informations techniques et juridiques actualisées et prospectives	Indice de réglementation de l'électricité (<i>Electricity Regulation Index [ERI]</i>) de la Banque africaine de développement	Les réglementations varient considérablement entre les secteurs énergétiques africains, seuls 27 des 43 pays analysés ayant mené en 2022 des études de coût de service et mis en œuvre des réglementations sur la qualité du service et le réseau de distribution. Neuf pays ne publient en outre aucune méthodologie tarifaire (BAfD, 2021).	C
En matière de durabilité, œuvrer en faveur de cadres et de collectes de données adaptés au contexte local	Renforcer le dialogue entre entreprises et pouvoirs publics afin de permettre un retour d'information sur les politiques et les obstacles à l'investissement	Digital for Development (D4D) Hub Union africaine - Union européenne (UA-UE)	Le Hub D4D UA-UE a lancé la plateforme en ligne D4D Access, destinée à favoriser le partage d'expériences entre acteurs africains et européens, au service d'une transformation digitale inclusive et durable. Le Hub D4D a facilité l'accord d'investissement France-Rwanda 2023 visant la modernisation et l'harmonisation de l'infrastructure réseau des administrations centrales et locales rwandaises (Hub D4D, 2023).	M
	Harmoniser et renforcer les méthodologies d'évaluation et d'information en matière de durabilité	Réformes mises en place par l'Égypte sur la divulgation des informations environnementales, sociales et de gouvernance (<i>environmental, social and governance [ESG]</i>)	Depuis 2022, l'Autorité de régulation financière d'Égypte exige des rapports trimestriels de conformité ESG de la part de toutes les entreprises cotées à la Bourse égyptienne dont le capital émis est supérieur à 100 millions EGP (soit plus de 230 entreprises) (Atef, 2022).	N
	Donner aux entreprises la capacité de collecter des données sur les investissements durables	Investisseurs & Partenaires (I&P)	Investisseur social dédié aux micro, petites et moyennes entreprises, I&P évalue leurs pratiques à la lumière d'audits sociaux et environnementaux, et mesure leur impact en termes de durabilité. Le groupe a réalisé plus de 150 investissements qui ont permis le maintien ou la création de près de 9 000 emplois directs, dont environ 75 % contribuent directement aux Objectifs de développement durable (I&P, n.d.).	R

Note : N = national, R = régional, C = continental, M = mondial.

Source : Compilation des auteurs.

Le renforcement des capacités statistiques nationales peut améliorer l'évaluation des risques-pays et de la durabilité ainsi que la transparence de la dette

Le renforcement des capacités statistiques des pays africains peut améliorer la pertinence des évaluations des risques-pays. Malgré leur rôle essentiel dans l'évaluation du risque souverain, les indicateurs macroéconomiques, les données sur la mobilisation des recettes intérieures et celles relatives à la dette ne sont souvent pas disponibles sous une forme suffisamment approfondie et détaillée dans les pays africains (chapitre 1). En 2021, moins d'un tiers des pays africains (30 %) disposaient d'un plan statistique entièrement financé, contre près de la moitié des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (44 %) et des pays en développement d'Asie (47 %) (PARIS21, 2023). À l'aide de fonds supplémentaires, les organisations et partenariats internationaux, comme le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21), pourraient ainsi intensifier leurs

efforts de soutien aux capacités statistiques des ministères des Finances et des instituts de statistique en favorisant la mise en place de détachements de travailleurs, de communautés de pratique et de subventions (entre autres exemples, dont ceux présentés au Tableau 2.2). En parallèle, ils pourraient envisager de s'attacher plus directement à la fourniture de données actualisées pertinentes sur les risques-pays (en particulier sur la dette privée). Un suivi supplémentaire de la décision des chefs d'État africains d'allouer 0.15 % de leurs budgets nationaux aux capacités statistiques est en outre nécessaire (CUA/BAfD/CENUA/ACBF, 2017).

Les réglementations et les accords de partage de données peuvent améliorer la transparence et la cohérence des notations souveraines. Parallèlement aux efforts en faveur de la création d'une agence africaine de notation (UA, 2022a), la réglementation des agences de ce secteur peut garantir l'intégrité, la redevabilité, la bonne gouvernance et l'indépendance des activités de notation, afin d'assurer la qualité des notations et la bonne protection des investisseurs. Les régulateurs africains pourraient ainsi suivre l'exemple de la loi sud-africaine sur les services de notation de crédit, qui requiert l'agrément local des agences de notation et impose des exigences de divulgation concernant les structures de propriété et les méthodologies (Pillay et Sikochi, 2022). Les agences de notation et les institutions financières internationales peuvent en outre émettre des notations à long terme tenant compte des trajectoires de transition climatique, et faire preuve d'une plus grande transparence sur les composantes de leurs notations (fondées sur des modèles ou discrétionnaires) (Nations Unies, 2022). Il pourrait par ailleurs s'avérer utile de compiler les données des différentes notations des risques-pays, comme celles des agences de notation, des organismes de crédit à l'exportation et des banques de développement (par exemple, les revues de la performance du portefeuille par pays de la Banque africaine de développement [BAfD] [BAfD, n.d.] ou les évaluations de la performance des pays menées par l'IDA au sein de la Banque mondiale [IDA, 2022]).

Les gouvernements, services de statistiques et institutions financières du continent africain peuvent progresser sur le plan du suivi de l'affectation et de l'impact des financements en faveur du développement durable. Le chapitre 1 rappelle que la mobilisation de davantage d'investissements ne saurait suffire, à elle seule, à combler le déficit de financement des Objectifs de développement durable de l'Afrique. Les acteurs africains peuvent aussi apporter leur pierre à cet édifice en veillant à la meilleure affectation des ressources existantes au service du développement durable, ce qui requiert toutefois une compréhension plus fine des divers flux financiers. Il s'agirait ainsi de mettre en place des cadres d'évaluation de la durabilité pour l'ensemble des principaux flux financiers (recettes publiques, flux de capitaux, envois de fonds et aide publique au développement), en s'inspirant des critères de la finance durable (OCDE/PNUD, 2021), en complément des évaluations globales des résultats en matière de développement durable (CENUA/BAfD/UA/PNUD, 2022).

Les gouvernements africains peuvent partager leurs données avec les institutions internationales afin de permettre l'harmonisation des évaluations des risques-pays et de la durabilité, mais aussi le renforcement de la transparence de la dette. Le processus actuel de mise en œuvre de la deuxième Stratégie de l'Union africaine pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (CUA/BAfD/CENUA/ACBF, 2017) pourrait s'attacher plus directement aux données macroéconomiques et de durabilité ; STATAFRIC, l'institut panafricain de statistiques récemment créé dans le cadre de cette stratégie, est bien placé pour piloter un tel effort à plus long terme. Des organisations comme le Fonds monétaire international (FMI) pourraient en outre faciliter la collecte et l'agrégation des données (Mutize, 2022). Les organisations internationales et les agences de notation pourraient aussi coordonner leurs exercices de collecte de données afin de régulariser le flux de

données et d'éviter la duplication du travail des bureaux nationaux de statistiques, déjà sous pression. Les entités régionales, telles que les centres régionaux d'assistance technique en Afrique du FMI (FMI, n.d.), pourraient de leur côté servir de points de contact pour les données macroéconomiques, tandis que les groupes de réflexion du continent, comme Afrobarometer, contribueraient aux évaluations de la durabilité. Des données complètes sur la dette souveraine publique et privée peuvent également contribuer à une meilleure coordination de l'allègement de la dette entre les créanciers traditionnels et émergents (Encadré 2.1 ; Ekeruche, 2022). En investissant dans la transparence des données, il est possible de réduire de manière significative les coûts du service de la dette. Selon des recherches menées par la Banque mondiale, un grand nombre de pays africains auraient ainsi pu réduire les écarts de rendement de leurs obligations souveraines de 14.5 points de base si leur niveau moyen de transparence des données était équivalent à celui des pays plus performants (Kubota et Zeufack, 2020).

Encadré 2.1. Transparence de la dette en Afrique

Une plus grande transparence de la dette peut améliorer la capacité d'emprunt des gouvernements africains. Elle contribue en effet à améliorer les notations souveraines, réduire les coûts d'emprunt et augmenter les flux d'investissement. Au Burkina Faso, le renforcement des capacités du bureau national de gestion de la dette a ainsi permis la baisse des coûts d'emprunt pour tous les instruments de dette et la prorogation de cinq à dix ans de l'échéance des obligations (Banque mondiale, 2022a). En 2021, 40 % des pays à faible revenu n'avaient toutefois jamais publié de données sur leur dette ou n'avaient pas mis à jour ces données au cours des deux dernières années (Rivetti, 2021). La dernière révision des Statistiques de la Banque mondiale sur la dette internationale a procédé à l'ajout de près de 200 milliards USD d'engagements de prêts non notifiés auparavant, soit la plus forte augmentation en 50 ans. Dans 11 pays africains, cette révision dépasse de plus de 10 % l'encours de la dette initialement déclaré (Horn, Mihalyi et Nickol, 2022).

Les partenaires internationaux peuvent soutenir les gouvernements africains dans la communication des données sur leur dette et sa gestion. En donnant aux pays africains les moyens de communiquer les données sur leur dette, on peut aider les prêteurs publics et privés à passer outre leur réticence à divulguer leurs informations et faciliter ainsi l'évaluation des risques. Les initiatives multilatérales sur la gestion de la dette peuvent aider les gouvernements à établir des plans de développement chiffrés ainsi qu'à améliorer l'évaluation des projets et la gestion des investissements publics (BAfD, 2022a ; Banque mondiale/FMI, 2017). En 2021, l'OCDE a également lancé son Initiative pour la transparence de la dette afin de soutenir la communication volontaire de données détaillées sur les prêts commerciaux accordés aux pays à faible revenu (OCDE, 2023).

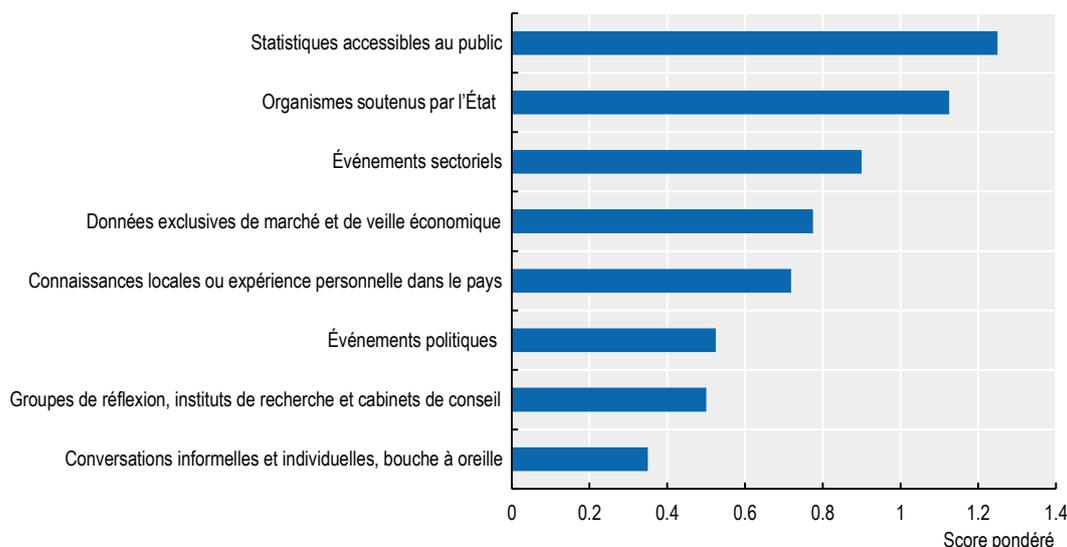
L'amélioration de la transparence des modalités d'émission de la dette pourrait faciliter sa restructuration. Les processus de restructuration de la dette ont été lents dans les cas de l'Éthiopie, du Tchad et de la Zambie. Des programmes de sauvetage comme le plan Brady ou l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés sont en effet difficilement applicables dans le paysage contemporain de la dette, plus fragmenté. L'initiative de suspension du service de la dette n'a par exemple vu qu'une participation limitée des créanciers privés, malgré leur importance croissante (Ekeruche, 2022). Des initiatives telles que l'inclusion de clauses d'action collective renforcées dans les émissions d'obligations souveraines peuvent néanmoins encourager la participation des créanciers privés aux processus de restructuration de la dette (CUA/OCDE, 2021). Un régulateur africain chargé de renforcer la transparence fiscale, la gestion budgétaire et la lutte contre les flux financiers illicites pourrait par ailleurs améliorer la transparence et la gestion de la dette (UA, 2022a).

Les investisseurs ont besoin de données détaillées pour éclairer leurs processus de vérification diligente et d'évaluation des risques

Des organismes publics tels que les agences de promotion de l'investissement (API) peuvent, en partenariat avec les acteurs privés, compiler et rendre publiques les informations et données. La réussite d'un investissement est tributaire de stratégies rigoureuses d'évaluation des risques et d'atténuation, avant la décision d'investir, mais aussi après (voir l'encadré 1.4 au chapitre 1). Or, selon l'enquête menée par la CUA et l'OCDE auprès d'investisseurs, ceux-ci souhaitent, outre l'expérience de terrain, obtenir davantage d'informations officielles et dédiées sur les incitations et les données statistiques (Graphique 2.1). Les API et autres organismes publics doivent répondre à ce besoin en mettant régulièrement à jour les données et en les présentant dans des formats adaptés au grand public (via des tableaux de bord interactifs, par exemple). Elles peuvent en outre compiler les enquêtes des chambres de commerce auprès des investisseurs et collaborer avec des fournisseurs de services de veille économique comme Asoko Insights. Les données à cibler en priorité sont celles sur les projets dans les secteurs stratégiques, la performance des investissements et les défauts de paiement, ou la coordination de l'assistance technique fournie par les organisations internationales.

Avec le soutien des pouvoirs publics et des bailleurs de fonds, les institutions universitaires et les associations professionnelles peuvent fournir des données détaillées sur les différents secteurs et chaînes de valeur. L'African Market Observatory assure ainsi le suivi des prix et des dynamiques du marché dans les chaînes d'approvisionnement agroalimentaire en Afrique australe et de l'Est (CCRED, n.d.), tandis que l'African Automotive Data Network compile des données détaillées sur l'industrie automobile à travers le continent (Tableau 2.2).

Graphique 2.1. Réponses à la question de l'enquête de la CUA/OCDE auprès des investisseurs « Parmi les sources d'information suivantes, lesquelles seraient à renforcer ? »



Note : n = 40. L'enquête a été menée en septembre 2022 auprès des réseaux des conseils d'affaires africains et du Forum des affaires UE-Afrique. Il s'agit ici d'un classement pondéré, où les trois réponses les mieux classées obtiennent un score de trois à un (le score le plus élevé allant à la réponse la mieux classée). Les exemples suivants d'« organismes soutenus par l'État » étaient fournis aux participants : « agences de promotion de l'investissement, de crédit à l'exportation et d'assurance des investissements ».

Source : Compilation des auteurs.

StatLink  <https://stat.link/904gbk>

Précieuses pour les investisseurs, les informations sur les politiques nationales, les risques et les plans de développement peuvent souvent être fournies par les régulateurs. Outre les politiques et réglementations en vigueur, les investisseurs évaluent les facteurs spécifiques de risques techniques et juridiques, tels que leur éligibilité aux incitations fiscales ou la fiabilité antérieure des plans d'action et des décisions réglementaires. Les plans détaillés de développement des infrastructures et les précédents de litiges juridiques entre investisseurs et régulateurs peuvent ainsi constituer de précieuses sources d'informations dans les secteurs très réglementés à fort potentiel de durabilité, comme l'énergie (RES4Africa/PwC Italy, 2021). Les régulateurs gagneraient donc à accroître la publication de ces informations au niveau national, tout en contribuant aux efforts panafricains de collecte de données, notamment via l'Observatoire africain de l'investissement, collaboration prévue entre la Commission de l'Union africaine et l'OCDE.

Les organismes publics peuvent approfondir le dialogue avec le secteur privé et les investisseurs institutionnels. Les investisseurs internationaux auraient tout à gagner de canaux supplémentaires de dialogue entre entreprises et pouvoirs publics leur permettant de partager leurs observations sur les politiques et les obstacles à l'investissement (points de contact faciles d'accès, processus formels de consultation ou événements interactifs, entre autres possibilités) (Tableau 2.2). En Ouganda, la Table ronde présidentielle des investisseurs permet ainsi de réunir investisseurs étrangers et ougandais, et de faciliter le dialogue entre les entreprises et le gouvernement, en donnant une place de premier plan aux secteurs clés de la stratégie nationale d'investissement.

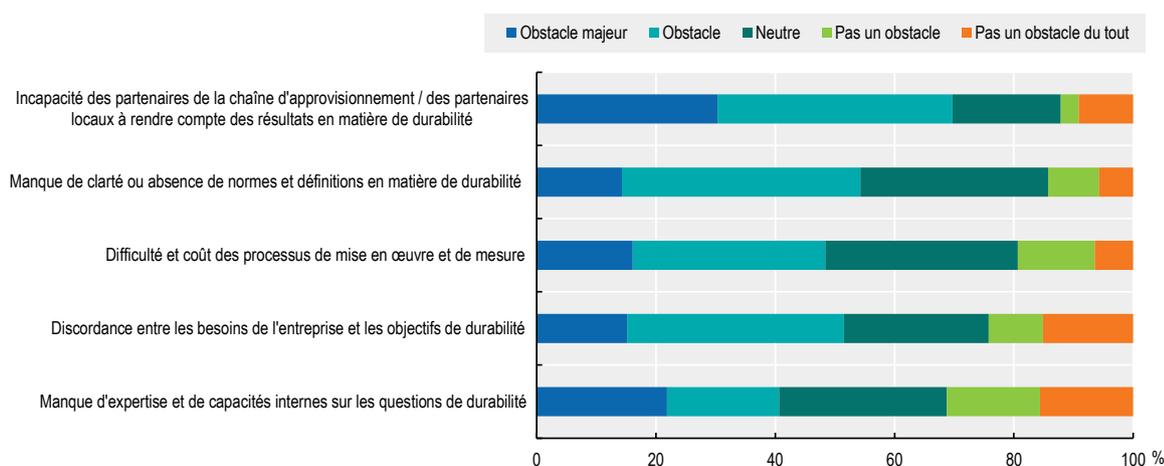
Des cadres adaptés au contexte local et un soutien direct aux investisseurs et aux partenaires de la chaîne d'approvisionnement peuvent améliorer la collecte et l'évaluation des données sur la durabilité

Le financement mondial de la lutte contre le changement climatique n'est pas adapté aux besoins, aux risques et à l'informalité des marchés africains. Ses normes internationales de conformité et d'information sont fragmentées et ont, pour la plupart, été élaborées hors d'Afrique (OCDE, 2022a). Alors que le continent est vulnérable aux effets du changement climatique dans plusieurs secteurs comme l'agriculture, l'eau, le tourisme, la pêche et la sylviculture, le financement mondial de la lutte contre le changement climatique tend à se concentrer sur des objectifs d'atténuation (réduction des émissions de gaz à effet de serre) plutôt que d'adaptation (réduction des effets du changement climatique) (Were, 2022a). Entre 2019 et 2020, les financements climatiques à destination de l'Afrique étaient ainsi consacrés à hauteur de 11.4 milliards USD à l'adaptation – une somme largement inférieure aux 52.7 milliards USD nécessaires tous les ans jusqu'en 2030 (GCA, 2022). L'expérience souvent limitée des fournisseurs de financement climatique du déploiement de solutions dans les pays africains exacerbe par ailleurs leur perception des risques, fait grimper le coût du capital et génère des produits financiers qui ne tiennent pas compte des risques climatiques locaux spécifiques ou de l'importance du secteur informel (Ameli et al., 2021 ; Mullan et Ranger, 2022 ; voir également les chapitres 1 et 6).

Les gouvernements africains peuvent encourager la collecte de données sur la durabilité via des cadres nationaux pouvant servir de base à une architecture continentale de financement du développement durable. Les résultats de l'enquête de la CUA et de l'OCDE auprès d'investisseurs suggèrent que les normes de mesure et le manque de capacité des parties prenantes constituent d'importants obstacles à la collecte et à l'évaluation systématiques des données sur la durabilité (Graphique 2.2). Les responsables politiques africains peuvent faciliter l'évaluation de la durabilité en imposant des obligations de divulgation aux assureurs et aux multinationales (notamment concernant les risques et les impacts climatiques, relativement faciles à mesurer), tout en donnant aux petites entreprises et à celles du secteur informel les moyens de collecter des données sur les

investissements durables en leur permettant d'accéder à des formations, incitations et bases de données (Tableau 2.2). L'État pourrait également subventionner la collecte de données sur les risques au sein des communautés les plus vulnérables, celles-ci étant les moins susceptibles de faire l'objet de produits privés de gestion des risques (Mullan et Ranger, 2022). Au fil du temps, les données ainsi collectées au niveau national peuvent alimenter des structures de financement durable communes, en particulier pour le financement de la lutte contre le changement climatique, dont les engagements internationaux croissants nécessitent des mécanismes pertinents de coordination et d'affectation à l'échelon national et régional (Were, 2022b ; chapitre 7).

**Graphique 2.2. Réponses à la question de l'enquête de la CUA/OCDE
auprès des investisseurs « Parmi les obstacles suivants, quels sont les principaux
rencontrés pour assurer la durabilité de vos investissements dans les pays africains ? »**



Note : n = 31 à 35. L'enquête a été menée en septembre 2022 auprès des réseaux des conseils d'affaires africains et du Forum des affaires UE-Afrique. Les différentes catégories d'obstacles sont classées en fonction de leur moyenne pondérée.

Source : Compilation des auteurs.

StatLink  <https://stat.link/sy3lx5>

Les API peuvent jouer un rôle plus important dans l'évaluation de la contribution des investissements au développement durable. Elles commencent d'ailleurs à définir des mesures et des indicateurs clés de performance (ICP) permettant de rendre compte de différentes dimensions de la durabilité tout en aidant les investisseurs et leurs partenaires des chaînes d'approvisionnement à la collecte et l'évaluation des données. Ce domaine d'action est nouveau pour les API du monde entier, et pas seulement du continent africain. Dans une récente enquête auprès des API des pays de l'OCDE, en moyenne seules 16 % d'entre elles déclarent ainsi suivre leur contribution aux Objectifs de développement durable à l'aide d'indicateurs spécifiques. Toujours selon cette enquête, les ICP les plus utilisés pour l'évaluation de la durabilité et de l'inclusivité des projets d'investissement sont la productivité et l'innovation, suivies de l'emploi. La moitié environ des API interrogées utilisent des ICP liés à la transition vers une économie bas carbone, tandis que les autres catégories d'ICP restent rares (OCDE, 2021a).

Le renforcement des partenariats pilotés par les institutions africaines peut améliorer l'efficacité du financement du développement durable

Les institutions financières et partenariats pilotés par des acteurs africains offrent la possibilité de mieux coordonner les financements en faveur du développement durable et d'assurer la conformité de leur affectation aux priorités de développement (Tableau 2.3).

Les actifs détenus par les investisseurs institutionnels africains peuvent contribuer au financement des investissements durables, alors que les marchés de capitaux de nombreux pays africains freinent les investissements transfrontaliers (chapitre 1). Le renforcement des liens entre les institutions financières africaines existantes et de leurs capacités pourrait permettre la mobilisation stratégique de financements à l'appui des priorités de développement. Des instruments de financement novateurs peuvent en outre contribuer à monétiser les actifs inexploités du continent et à améliorer la mobilisation des ressources intérieures. Le développement des marchés de capitaux africains peut par ailleurs débloquer des financements en soutien à la croissance des entreprises africaines et élargir la disponibilité des produits financiers pour les investisseurs locaux et étrangers.

Tableau 2.3. Axes d'action et mesures pour le renforcement des partenariats pilotés par les institutions africaines à l'appui du financement du développement durable

Axes d'action	Mesures	Exemples	Impact	Niveau
Renforcer les bourses et les marchés de capitaux régionaux en soutien à la croissance des entreprises africaines	Relier les marchés boursiers afin de réduire les coûts de transaction et d'accroître l'activité et la liquidité des marchés nationaux	African Exchanges Linkage Project (AELP)	Lancé en 2022, le projet AELP permet l'échange transfrontalier sans entrave de titres entre sept bourses africaines, d'une capitalisation d'environ 1 500 milliards USD (BAFD, 2022b).	R
	Faciliter les cotations pour débloquer des financements en faveur des entreprises locales	Programme ELITE de la Bourse de Casablanca	Au Maroc, le programme ELITE a certifié 20 entreprises locales, leur permettant de lever des capitaux sur les bourses nationales depuis fin 2018 (GENUA, 2020).	N
Accroître la capacité des institutions financières locales à mettre effectivement les financements du développement durable au service des priorités nationales	Améliorer la gouvernance et la capitalisation des institutions financières nationales	Émission d'une obligation bleue aux Seychelles	La Banque de développement des Seychelles, en collaboration avec un fonds de conservation et avec le soutien technique de la Banque mondiale, a cogéré l'émission d'une obligation bleue de 15 millions USD en vue de soutenir des projets de conservation marine et de pêche (Banque mondiale, 2019).	N
	Permettre l'accès, à un stade précoce, à des instruments de développement de projet, d'assistance technique et d'atténuation des risques alignés sur les priorités nationales de développement	Facilité de préparation de projet Africa50 (<i>Project Preparation Facility</i> [PPF])	La facilité PPF d'Africa50 est parvenue à boucler le financement d'une centrale solaire de 400 mégawatts en Égypte deux fois plus vite que les délais habituels pour ce type de projet (Nassiry et al., 2018).	C
Développer des instruments de financement innovants adaptés aux contextes locaux	Mettre en commun les actifs de grands et de petits investisseurs afin de minimiser les risques liés aux projets d'investissement	Consortium d'investissement des fonds de pension du Kenya (<i>Kenya Pension Funds Investment Consortium</i> [KPFIC])	Le KPFIC vise à lever au moins 250 millions USD auprès des 1 300 fonds de pension opérant dans le pays. En 2022, il était déjà parvenu à mobiliser 16 milliards KES (shilling kényan) (124 millions USD) pour le financement des infrastructures routières (Taarifa News, 2022).	N
	Promouvoir des solutions de financement en monnaie locale afin de réduire le risque de change et d'attirer les investisseurs locaux	InfraCredit Nigeria	InfraCredit octroie des garanties en monnaie locale pour le financement d'actifs d'infrastructure au Nigéria. Depuis 2017, il a mobilisé près de 110 milliards NGN (naira nigérian) (240 millions USD) auprès de fonds de pension nationaux, permis le bouclage financier de 9 projets d'infrastructure et créé environ 2 300 emplois (InfraCredit, 2023).	N
	Valoriser les ressources naturelles de l'Afrique pour mobiliser les financements en faveur de la lutte contre le changement climatique	Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (Central African Forest Initiative [CAFI])	En 2021, le Gabon est devenu le premier pays africain à recevoir des fonds (17 millions USD) de la CAFI pour ses efforts de réduction de la déforestation en 2016-17 (CAFI, 2021).	R
	Concevoir des cadres réglementaires adaptés en soutien à l'adoption d'instruments innovants	Règlement 29 en Namibie	En Namibie, le règlement 29 facilite les investissements des fonds de pension nationaux dans des entreprises non cotées via des instruments de placement ad hoc réglementés. Depuis son introduction en 2018, les investissements dans le capital-investissement ont augmenté de près de 50 % par rapport à 2017-18 (Banque mondiale, 2020).	N

Note : N = national, R = régional, C = continental, M = mondial.

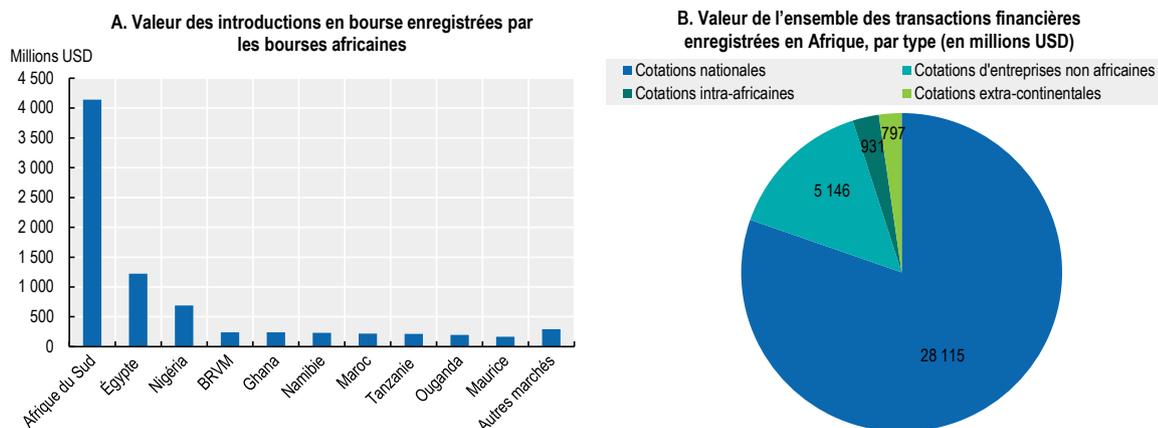
Source : Compilation des auteurs.

Le renforcement des marchés de capitaux soutiendra la croissance des entreprises africaines et élargira l'éventail des produits financiers à disposition des investisseurs

Le renforcement des marchés de capitaux locaux pourrait améliorer la gamme de produits investissables formels. À l'heure actuelle, la plupart des investisseurs institutionnels ciblent des actifs liquides et relativement sans risque, comme les titres à revenu fixe, les actions ou les obligations d'État, principalement en raison de la pénurie d'instruments d'investissement alternatifs. Au Kenya, le secteur des fonds de pension détient ainsi environ 75 % de ses actifs sous forme de titres à revenu fixe. En revanche, les pays dont les marchés de capitaux sont plus développés, comme Maurice et le Nigéria, allouent moins d'un tiers de leurs actifs aux titres d'État (SFI, 2021). Des initiatives régionales mises en œuvre avec les acteurs africains du secteur, notamment l'Africa Private Equity and Debt Programme, peuvent soutenir le développement des marchés de capitaux locaux et contribuer à la diversification des portefeuilles des investisseurs nationaux (FSD Africa, 2022).

Si l'activité des bourses africaines était comparable à celle des marchés boursiers des autres pays en développement, les entreprises africaines auraient accès à davantage de financements. Or, jusqu'à présent, la capitalisation boursière des 28 bourses nationales et 2 bourses régionales d'Afrique reste très en deçà de celle des économies en développement comparables. Sur la période 2017-21, les introductions en bourse sur le continent africain représentaient ainsi moins de 1 % des 1 500 milliards USD de celles enregistrées à l'échelle mondiale. Au cours de la même période, 77 % du capital total levé via des introductions en bourse africaines provenaient en outre de trois marchés uniquement (Afrique du Sud, Égypte et Nigéria), levant des fonds d'un montant cumulé de 6 milliards USD, en majeure partie dans les secteurs des services et des technologies de l'information et de la communication. Parmi l'ensemble des activités de levée de capitaux enregistrées sur les bourses africaines, 80 % étaient des cotations d'entreprises africaines sur des bourses nationales, 15 %, des cotations d'entreprises non africaines sur des bourses africaines, et le reste, des cotations intra-africaines et extra-continentales (5 % et 3 % respectivement) (Graphique 2.3).

Graphique 2.3. Activité des bourses africaines, 2017-21



Note : La BRVM (Bourse régionale des valeurs mobilières) est une bourse commune aux pays d'Afrique de l'Ouest suivants : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo. La catégorie « Autres marchés » comprend dix marchés de capitaux africains dont la valeur totale des introductions en bourse est inférieure à 100 millions USD sur la période 2017-21, à savoir le Botswana, le Malawi, la Tunisie, le Mozambique, la Zambie, le Rwanda, l'Algérie, la BVMAC (Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale), le Kenya et le Zimbabwe (classés par ordre décroissant de la valeur de leurs introductions en bourse). Par « transactions financières », on entend à la fois les introductions en bourse et les offres complémentaires (émission d'actions supplémentaires aux actionnaires existants ou aux nouveaux investisseurs) enregistrées sur les marchés boursiers. On distingue ici quatre types de transactions financières : i) les « cotations nationales », soit les entreprises africaines s'inscrivant à la cote d'une bourse nationale ; ii) les « cotations intra-africaines », soit les entreprises africaines s'inscrivant à la cote d'une bourse africaine distincte de leur bourse locale ; iii) les « cotations extra-continentales », soit les entreprises africaines s'inscrivant à la cote d'une bourse hors du continent africain ; et iv) les « cotations d'entreprises non africaines », soit les entreprises non africaines s'inscrivant à la cote d'une bourse africaine.

Source : PwC (2021), *African Capital Markets Watch 2021*, www.pwc.co.za/en/assets/pdf/africa-capital-markets-watch-2021.pdf.

StatLink  <https://stat.link/4zl8xp>

L'interconnexion des bourses peut réduire les coûts de transaction, accroître l'activité et renforcer l'intégration des marchés de capitaux. L'interconnexion des bourses nationales pourrait ainsi créer des opportunités de diversification et permettre des gains d'efficacité, tout en réduisant les coûts des investissements transfrontaliers (Soumaré et al., 2021). La bourse nationale de Maurice a par exemple mis en place des systèmes de transaction automatisés permettant la réalisation des opérations via des navigateurs web et une application mobile dédiée, mySEM (BAfD, 2022c). Au niveau régional, la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) a créé sa plateforme, « Capital Markets Infrastructure », permettant de relier quatre bourses nationales (Tanzanie, Rwanda, Burundi et Ouganda) et de ramener ainsi le délai de transaction des actions intercotées de plus d'un mois à seulement trois jours. Ces efforts d'interconnexion peuvent également jeter les bases d'un renforcement de l'intégration des marchés de capitaux, notamment via l'intercotation d'entreprises africaines ou la désignation de certaines bourses comme pôles régionaux (Cercle des Économistes, 2022).

L'amélioration de la transparence des conditions d'admission à la cote des bourses africaines pourrait permettre le déblocage de financements pour les petites entreprises. La longueur des procédures administratives d'admission à la cote, le manque de formation et de connaissances sur les marchés de capitaux, ainsi que le défaut général de transparence, limitent la capacité des entreprises nationales à accéder aux marchés de capitaux africains. Pour y remédier, les marchés boursiers pourraient mettre en place des programmes ciblés afin de faciliter la cotation des petites et moyennes entreprises (PME) ou des entreprises sectorielles. Depuis le début des années 2000, 15 pays africains ont ainsi créé des marchés alternatifs afin d'aider les PME à accéder aux capitaux à long terme (Johnson et Kotey, 2018). En 2018, la Bourse de Londres s'est quant à elle associée

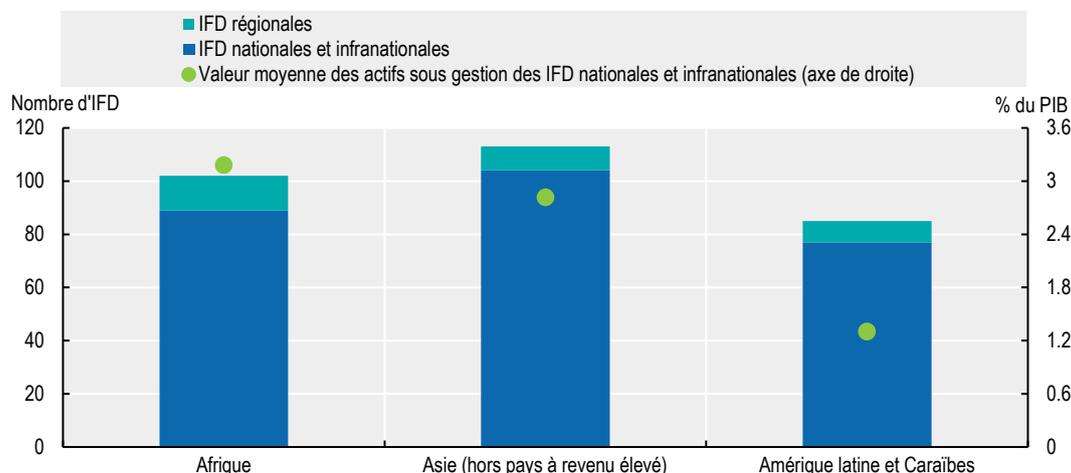
à celles du Maroc et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine pour lancer le programme ELITE qui, via l'offre d'un accompagnement et de conseils, entend faciliter l'accès des PME locales aux marchés de capitaux (CENUA, 2020).

Une gouvernance et des partenariats judicieux peuvent permettre aux institutions africaines de mieux mettre les financements du développement durable au service des priorités nationales

L'amélioration de la capitalisation des institutions financières de développement (IFD) africaines peut leur permettre de soutenir les objectifs de développement nationaux, notamment grâce à la réaffectation des droits de tirage spéciaux (DTS). Les IFD africaines gèrent rarement des actifs d'une valeur supérieure à 2 % ou 3 % du PIB (Graphique 2.4). Au vu des contraintes budgétaires des gouvernements africains, diversifier la capitalisation des IFD africaines renforcerait leur capacité à mobiliser les investissements. La communauté internationale pourrait envisager de réaffecter une partie des DTS du FMI à certaines institutions financières africaines faisant preuve d'une bonne gestion, afin de garantir un alignement effectif sur les priorités régionales (BAfD, 2022d). En 2021, les pays africains n'ont reçu que 5 % (33 milliards USD) de l'enveloppe globale exceptionnelle de 650 milliards USD de DTS débloquée en soutien à la reprise post-COVID-19. Alors que les économies du G20 se sont engagées à allouer 100 milliards USD de DTS aux économies en développement, la plupart de ces fonds doivent toutefois transiter par le Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et la croissance ou le Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité du FMI, sous forme de prêts concessionnels assortis de critères d'éligibilité restrictifs (CEPR, 2022).

Les IFD africaines sont bien placées pour servir d'intermédiaire entre les financements internationaux et les projets locaux, dans le respect des priorités nationales de développement durable. Au nombre de 102 à travers le continent (soit environ 20 % du total mondial [Graphique 2.4]), ces IFD régionales et nationales bénéficient ainsi, grâce à leur connaissance des marchés locaux, d'une situation privilégiée pour affecter stratégiquement les financements internationaux aux projets viables répondant aux priorités nationales de développement (voir l'exemple de l'Encadré 2.2 et le chapitre 7). Depuis 2011, la BAfD et d'autres prêteurs multilatéraux ont accordé, via le Fonds africain de garantie, 1.1 milliard USD de garanties à 161 IFD locales réparties dans 40 pays du continent, apportant ainsi leur soutien à l'octroi de prêts à des PME, des femmes et des jeunes ainsi qu'à divers projets d'adaptation des chaînes de valeur au changement climatique et d'atténuation (AGF, 2022). Si la plupart des IFD africaines sont multisectorielles (41 %), certaines ont cependant pour mission de cibler des secteurs ou groupes spécifiques tels que les microentreprises et les PME (26 %), le développement rural (10 %), le logement (8 %) ou les infrastructures (6 %) (Xu et al., 2021). Entre autres exemples, les efforts de la Banque de développement du Nigéria visant à alléger les contraintes financières des microentreprises et des PME ont ainsi abouti à la création de l'Impact Credit Guarantee, dispositif permettant aux banques commerciales nationales de garantir les prêts accordés aux PME (Fitch, 2021). Pendant la pandémie de COVID-19, les banques publiques de développement du continent africain ont par ailleurs fait preuve d'une grande capacité d'adaptation, avec la mise en œuvre de réponses anticycliques pour aider au maintien des investissements et un recentrage sur de nouveaux secteurs (comme la santé et la transition verte) (Attridge, Chen et Getzel, 2022). De nouvelles initiatives majeures d'investissement durable, telles que le programme d'investissement « Global Gateway » de l'Union européenne¹, chiffré à 150 milliards EUR, tireront sans nul doute avantage du pilotage et de la coordination des IFD nationales.

Graphique 2.4. Nombre et capitalisation des institutions financières de développement opérant dans les régions en développement



Source : Xu et al. (2021), « What are public development banks and development financing institutions? – Qualification criteria, stylized facts and development trends », *China Economic Quarterly International*, vol. 1/4, <https://doi.org/10.1016/j.ceqi.2021.10.001>.

StatLink  <https://stat.link/k42stw>

Encadré 2.2. Créer des opportunités d'investissement dans les pays lusophones du continent

Les pays africains de langue officielle portugaise (*Países Africanos de Língua Oficial Portuguesa [PALOP]*) – Angola, Cabo Verde, Guinée Bissau, Mozambique et São Tomé-et-Príncipe – sont en quête d'investissements durables. Les investissements privés y restent en effet très volatils, avec des entrées d'investissements directs étrangers (IDE) oscillant entre 10,7 % du PIB en 2015 et 0,8 % en 2021. Sur la période 2015-21, plus de 90 % des IDE en faveur de nouveaux projets ne ciblaient en outre que deux pays, l'Angola et le Mozambique, principalement dans les industries manufacturières et extractives, et plus de trois quarts des IDE provenaient de la République populaire de Chine (ci-après « Chine »), des pays européens et des États-Unis. Les pays PALOP sont donc à la recherche de nouvelles opportunités d'investissement durable, notamment dans les secteurs verts. Le producteur de papier Portucel a ainsi investi plus de 2,3 milliards USD dans des activités forestières durables au Mozambique, plantant plus de 20 millions d'arbres, soit un stock de carbone de 1,7 million de tonnes. Grâce à son programme de développement communautaire de 40 millions USD, cet investissement entend également contribuer à la sécurité alimentaire et à la création de revenus pour 7 000 foyers ruraux.

La coopération entre les IFD africaines et les partenaires internationaux présente des opportunités pour dépasser les obstacles et diversifier les portefeuilles de projets dans les pays PALOP. Plateforme d'investissement créée avec le soutien de la BAfD et du gouvernement portugais, le Pacte lusophone vise à stimuler la croissance du secteur privé dans les pays PALOP. Il s'appuie pour ce faire sur trois leviers : la réduction des coûts de financement, les instruments d'atténuation des risques et le renforcement des capacités pour améliorer l'attractivité financière des projets (BAfD, 2019). Les membres de ce Pacte ont mis en place des accords spécifiques en fonction des priorités nationales de développement des pays PALOP. À São Tomé-et-Príncipe, l'initiative Zuntámon vise par exemple à stimuler les secteurs de l'agriculture et du tourisme, en épaulant notamment les entreprises dirigées par des femmes et des jeunes. Elle devrait ainsi améliorer l'accès

Encadré 2.2. Créer des opportunités d'investissement dans les pays lusophones du continent (suite)

de 60 PME aux marchés grâce à l'offre de formations techniques et commerciales et à l'amélioration de l'accès aux financements, avec à la clef une augmentation moyenne des ventes de 10 % à l'horizon 2025 (BAfD, 2023). En septembre 2022, le gouvernement portugais et la BAfD ont signé un accord stipulant que le Portugal accordera jusqu'à 400 millions EUR de garanties destinées exclusivement aux projets financés par la BAfD dans le cadre du Pacte lusophone.

Les facilités de préparation de projets (FPP) africaines peuvent constituer des portefeuilles de projets viables sur le plan financier grâce à l'offre d'une assistance continue, notamment aux tout premiers stades de développement des projets. La généralisation des bonnes pratiques des FPP africaines peut en outre faciliter l'ensemble des étapes menant de l'étude de faisabilité à la clôture financière. La FPP de la plateforme d'investissement Africa50 a ainsi réussi à boucler le financement d'une centrale solaire de 400 MW en Égypte deux fois plus vite que les délais habituels pour ce type de projet (Nassiry et al., 2018). Les FPP nationales pourraient également rationaliser la préparation des projets en les confiant à des structures mondiales qui ne soutiennent souvent les projets qu'à partir du stade de la pré-faisabilité (CEPA, 2015). En Afrique du Sud, le Trésor national et la Banque de développement d'Afrique du Sud ont par exemple fourni un financement préparatoire à un stade précoce pour permettre le lancement du Programme « Renewable Energy IPP Procurement (REIPPP) », qui a ensuite réussi à mobiliser 14 milliards USD d'investissements du secteur privé (GIH, 2019).

L'amélioration de la gouvernance, de la transparence et de la gestion des risques renforce les performances des IFD locales. Des réformes de gouvernance peuvent aider les IFD africaines à mettre en œuvre des modèles axés sur les résultats et les protéger des interférences politiques (CENUA, 2022a). Les réformes de gouvernance de la Banque de développement de l'Ouganda ont ainsi permis la meilleure intégration des priorités de développement et la réduction de la proportion de prêts non productifs, passée de 60 % à moins de 10 % sur la période 2014-19 (Griffith-Jones, Attridge et Gouett, 2020). Les Normes, dispositifs prudentiels, et système d'évaluation, élaborés par l'Association des institutions africaines de financement du développement avec la contribution de banques centrales, commerciales et multilatérales, peuvent en outre aider les IFD africaines au suivi des performances. Les examens menés sur la période 2011-18 dans plus de 30 IFD africaines ont ainsi mis en évidence des améliorations significatives en matière d'indépendance de gestion, de transparence et de liquidité (AIAFD, 2017).

La coopération entre les IFD africaines et les différents acteurs internationaux peut améliorer le partage d'informations, la transparence et le renforcement des capacités. Le réseau des FPP du Consortium pour les infrastructures en Afrique regroupe 15 FPP mondiales et régionales dans l'objectif d'améliorer le partage d'informations et de données sur les projets, les pratiques de gouvernance et les possibilités de financement croisé (ICA, 2017). La coopération multilatérale peut contribuer à garantir que les fournisseurs de financement internationaux et les IFD africaines opèrent selon des règles transparentes afin d'améliorer l'affectation des financements en faveur du développement durable (Encadré 2.3). Parmi les différentes initiatives, citons le programme préparatoire du Fonds mondial pour le climat (FMC), qui fournit des subventions d'un montant pouvant aller jusqu'à 1 million USD par an et une assistance technique aux institutions locales à travers 35 pays africains afin de leur permettre de recevoir les accréditations nécessaires

pour l'obtention d'un financement du FMC (FMC, n.d.). Autre initiative de ce type, la Plateforme de co-garantie pour l'Afrique (PCG) vise à renforcer la capacité d'atténuation des risques en améliorant la coopération entre les IFD africaines, dont les organismes de crédit à l'exportation. À l'heure actuelle, le portefeuille de projets de la PCG, constitué conjointement avec l'Agence de développement de l'Union africaine - Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, comprend 20 projets d'une valeur de plus de 12 milliards USD dans des secteurs comme l'énergie, les infrastructures, l'agro-industrie et le commerce régional (BAfD, 2022e).

Encadré 2.3. Renforcer le partage d'informations entre les organismes de crédit à l'exportation et favoriser une meilleure affectation de leurs financements

Les organismes de crédit à l'exportation (OCE) s'avèrent particulièrement utiles aux pays africains en permettant la fourniture de financements et l'atténuation des risques. Ils représentent une importante source de financement pour le développement des pays du continent. Institutions financières investies d'un mandat public, ils fournissent divers instruments financiers, comme le soutien des taux d'intérêt, les garanties, l'assurance ou le refinancement. Ces instruments permettent d'atténuer les risques pour les exportateurs des pays d'origine des OCE cherchant à financer leurs projets sur des marchés étrangers.

Les OCE des pays membres de l'OCDE diffèrent des autres à plusieurs égards :

- À l'exception du Chili, du Costa Rica et de l'Islande, ils adhèrent à l'Arrangement de 1978 sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public. Ce cadre définit des conditions de financement communes et des principes relatifs à la lutte contre la corruption, à la viabilité de la dette et au devoir de diligence environnementale et sociale. Selon le Groupe sur les crédits à l'exportation de l'OCDE, l'Afrique a indirectement reçu une moyenne annuelle de 5.9 milliards USD² de crédits à l'exportation sur la période 2012-21, principalement dans les secteurs de l'énergie, du transport et de l'entreposage, des ressources minérales et de l'exploitation minière, et de l'industrie.
- Ces dernières années, les OCE ne relevant pas de l'accord de l'OCDE ont gagné en importance. En 2018, les activités réglementées par cet accord ne représentaient ainsi que 36 % de l'appui mondial au commerce, tandis que le rôle des OCE de Chine et d'Inde grandissait (EBF/BIAC/ICC, 2019). En Afrique, dix pays³ disposent d'OCE opérationnels octroyant des financements commerciaux aux exportateurs locaux, et deux OCE régionaux (la Banque africaine d'import-export et l'Agence pour l'assurance du commerce en Afrique) s'attachent à promouvoir le commerce et l'investissement à l'échelon régional.

La coopération multilatérale peut renforcer le partage d'informations entre les OCE et favoriser une meilleure affectation de leurs financements, notamment sur le plan des considérations climatiques et de durabilité. Les plateformes internationales telles que le Groupe de l'OCDE sur les crédits à l'exportation ou l'Union de Berne offrent ainsi des possibilités d'accroître la collaboration, la collecte d'informations et le partage des connaissances entre les OCE africains et non africains opérant sur le continent. Cette coopération multilatérale peut en outre favoriser une meilleure affectation des financements des OCE. Une enquête récente menée auprès de 32 OCE internationaux montre ainsi que bien qu'encore limitées, les considérations climatiques et de durabilité gagnent du terrain (OCDE, 2021b). Entre autres exemples figurent la création en 2021 par sept pays européens de la coalition « Export Finance for Future », visant l'alignement du financement des exportations sur l'Accord de Paris sur le climat, ou encore l'engagement de la Chine à cesser tout financement de projets liés au charbon, qui a conduit à l'annulation de projets de centrales électriques au charbon en Afrique du Sud, en Tanzanie et au Zimbabwe (CREA, 2022).

Il est essentiel que les gouvernements africains puissent avoir leur voix au chapitre dans les négociations internationales afin de garantir le respect des engagements en matière de climat et d'énergie. Le Groupe africain de négociateurs sur le changement climatique a ainsi joué un rôle clé dans les négociations de la COP27, menant à l'adoption du Bouclier mondial, un système d'assurance contre les pertes et dommages qui devrait permettre l'octroi d'une aide financière initiale de 200 millions USD aux pays les plus vulnérables au changement climatique (Werners et Okunola, 2023). Le renforcement de la coordination avec les partenaires internationaux sera en outre crucial pour garantir que les pays à revenu élevé respectent bien leurs engagements financiers en matière d'adaptation au changement climatique et les augmentent même au-delà des 25 milliards USD promis à l'horizon 2025 (Kabukura, 2022). Le financement international de la lutte contre le changement climatique devra par ailleurs s'aligner sur les priorités africaines et soutenir une transition énergétique juste et l'accès universel à l'énergie tout en réalisant les objectifs de création d'emplois et d'industrialisation (UA, 2022b).

Les instruments de financement innovants doivent s'adapter aux contextes locaux pour accroître les financements en faveur du développement durable

La mise en commun des actifs financiers des petits et grands investisseurs favorise l'atténuation des risques. Au niveau national, le Kenya Pension Fund Investment Consortium, qui regroupe les financements des 1 300 fonds de pension nationaux, a ainsi potentiellement débloqué plus d'un milliard USD d'investissements suite à une révision des règles d'investissement des fonds de pension leur permettant d'investir jusqu'à 10 % de leurs actifs dans les infrastructures. L'initiative a reçu le soutien de partenaires multilatéraux, attirant des investissements de fonds de pension internationaux aux côtés des nationaux (Davis et al., 2022). À l'échelon régional, d'autres initiatives, comme le Fonds d'accélération des infrastructures Africa50 et le Fonds panafricain de développement des infrastructures de la BAfD, offrent également des guichets uniques, notamment pour les mécanismes d'atténuation des risques, afin de faciliter le co-investissement dans le secteur des infrastructures. Les produits financiers communs peuvent par ailleurs permettre d'accéder à de plus petits investisseurs, comme ceux de la diaspora, à l'instar de l'Ethiopia's Diaspora Trust Fund (Fonds fiduciaire de la diaspora éthiopienne), parvenu à lever plus de 5 millions USD auprès de 25 000 personnes à travers 93 pays sur la période 2018-20 (EDTF, 2022).

Le financement en monnaie locale peut permettre d'améliorer la mobilisation des fonds auprès des investisseurs nationaux. Les solutions de financement en monnaie locale compensent le risque d'asymétrie actif-passif à l'échéance et peuvent rendre les projets plus viables et abordables pour les investisseurs locaux. La Nigerian Sovereign Investment Authority s'est par exemple associée à GuarantCo pour créer la Nigerian Infrastructure Credit Enhancement Facility (InfraCredit), qui octroie des garanties en monnaie locale pour le financement d'actifs d'infrastructure (Halland et al., 2021). Depuis 2017, InfraCredit a ainsi mobilisé 110 milliards NGN auprès de fonds de pension nationaux, permettant le bouclage financier de 9 projets d'infrastructure et la création d'environ 2 300 emplois dans le pays. Dans le même ordre d'idées, un partenariat entre la Banque ouest-africaine de développement et BPI France (organisme français de crédit à l'exportation) a facilité l'accès aux devises internationales et locales pour la couverture des coûts de la station d'épuration de la rivière La Mé, qui devrait fournir environ un tiers de l'eau potable d'Abidjan à l'horizon 2025.

L'exploitation du capital naturel de l'Afrique pourrait contribuer à accroître le financement de la lutte contre le changement climatique. Dans la plupart des pays du continent, le capital naturel (terres, forêts, capacité solaire et eau, notamment) représente 30 % à 50 % de la richesse nationale totale (PNUE, 2016). Pour protéger ces richesses et en retirer un avantage économique, les gouvernements africains recourent de plus en plus à des instruments innovants comme les obligations vertes, sociales et durables, ou

les crédits carbone (Dembele, Schwarz et Horrocks, 2021 ; chapitres 4, 5 et 6). Le Gabon est ainsi devenu le premier pays africain à recevoir des fonds (17 millions USD) pour ses efforts de réduction de la déforestation en 2016-17 (CAFI, 2021). L'émission d'obligations vertes dans neuf pays africains a en outre permis la mobilisation de 4.5 milliards USD sur la période 2014-21, tandis que la mise en œuvre de systèmes d'échange de crédits carbone pourrait débloquer jusqu'à 245 milliards USD (Wambui, 2022 ; Yu et al., 2021). L'Initiative des marchés du carbone en Afrique, lancée lors de la COP27, et des initiatives régionales comme les Alliances ouest- et est-africaines pour les marchés du carbone et le financement de la lutte contre le changement climatique, offrent par ailleurs deux exemples de cadres institutionnels pouvant contribuer à l'augmentation des financements en faveur du développement durable (BAFU, 2022).

La coopération entre régulateurs et investisseurs peut favoriser l'émergence d'actifs financiers innovants. Par le biais de plateformes et de forums public-privé, les organismes de réglementation peuvent œuvrer de concert avec les investisseurs institutionnels à l'amélioration de la clarté des réglementations et à la sensibilisation aux nouveaux instruments financiers (BAfD/IFC/MFW4A, 2022). Des régulateurs et près de 50 investisseurs institutionnels ont ainsi participé à des consultations lors de la phase de conception d'un nouveau produit d'obligation inclusive (Encadré 2.4). Autre exemple, en Namibie, le règlement 29 a contribué à remédier au faible développement des marchés de capitaux et aux problèmes de gouvernance. Il facilite l'investissement direct local des fonds de pension nationaux via des véhicules d'investissement dédiés réglementés et a plus que doublé les prises de participation dans des entreprises non cotées un an seulement après sa mise en œuvre (Gratcheva et Stewart, 2020).

Encadré 2.4. Concevoir des produits d'investissement innovants : l'exemple des obligations inclusives

Le programme d'obligations inclusives de la GENUA et de ses partenaires vise à fournir des financements abordables et durables aux PME, aux microentreprises et aux entreprises du secteur informel. Cette obligation inclusive mobilisera un large éventail de sources d'investissement, notamment les investisseurs institutionnels nationaux et internationaux, ainsi que l'épargne nationale et de la diaspora. L'État, les IFD et les bénéficiaires fourniront des garanties pour rassurer les investisseurs et réduire les taux d'intérêt, tandis que les institutions locales de microfinance géreront les prêts accordés aux entreprises présentant des risques de défaut limités, en concertation avec des groupes d'entreprises et des coopératives.

Des consultations multipartites sont menées afin de garantir l'adéquation du programme aux contextes locaux, via :

- **la définition des priorités de développement avec les gouvernements** : les premières émissions d'obligations ciblent deux pays pilotes en Afrique centrale et de l'Ouest. Les secteurs pertinents ont été identifiés avec les gouvernements sur la base de leurs priorités nationales de développement dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ; ont ainsi été mis en avant l'agriculture, les transports et le commerce transfrontalier.
- **la garantie de la faisabilité et de l'atténuation des risques avec les régulateurs**. Étant donné la nouveauté de ce type d'obligations, des études de faisabilité seront menées avec les régulateurs locaux afin de garantir aux autorités locales et aux investisseurs la viabilité du projet.
- **la sensibilisation des bénéficiaires et investisseurs**. Des ateliers techniques seront organisés pour mettre en place des pratiques de suivi (vérification diligente et rapports d'impact, entre autres) et informer les entrepreneurs et investisseurs des avantages de cette obligation.

Source : Compilation des auteurs à partir d'un entretien avec la GENUA.

Des politiques d'intégration régionale efficaces peuvent permettre la mobilisation d'investissements durables à grande échelle

Les projets d'intégration régionale et l'harmonisation des politiques d'investissement aux niveaux national, régional et continental peuvent dynamiser l'investissement durable et améliorer son affectation (Tableau 2.4). Il conviendrait ainsi de renforcer l'intégration des IDE dans les économies locales et d'accroître les investissements durables des entreprises chefs de file et des investisseurs institutionnels du continent, au vu de leur potentiel unique, exposé au chapitre 1. Pour ce faire, l'harmonisation des cadres nationaux d'investissement doit s'accompagner de projets d'intégration régionale efficaces, à même de réduire les barrières non tarifaires et de renforcer l'intégration des marchés. Acteurs économiques clés des chaînes de valeur régionales du continent, les PME ont par ailleurs besoin de soutien politique pour tirer pleinement profit des opportunités de l'investissement durable. Le protocole de la ZLECAf sur l'investissement peut également dynamiser l'investissement durable à l'échelle du continent, mais nécessite des mécanismes de suivi efficaces et des partenariats avec le secteur privé.

Tableau 2.4. Axes d'action et exemples pour renforcer l'intégration et l'harmonisation au niveau régional

Axes d'action	Mesures	Exemples	Impact	Niveau
Harmoniser les politiques, améliorer les infrastructures numériques et les corridors de développement	Adopter des cadres d'investissement durable	Loi rwandaise de 2021 sur la promotion et la facilitation de l'investissement	En janvier 2021, le Rwanda a promulgué une loi sur la promotion et la facilitation de l'investissement qui, grâce à l'introduction de nouveaux secteurs prioritaires et d'incitations fiscales, vise à améliorer la compétitivité et la productivité de l'économie, et à faire de Kigali un pôle d'investissement innovant et de startups (ALN, 2021).	N
	Réduire les obstacles aux projets d'investissement régionaux	Système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS)	Le PAPSS vise à simplifier les transactions transfrontalières et à faciliter les paiements instantanés dans les 42 monnaies locales du continent africain. En juin 2022, le réseau PAPSS regroupait 8 banques centrales, 28 banques commerciales et 6 prestataires de services de paiement (Annexe 2.C).	C
	Renforcer les corridors de développement trans-frontaliers et les zones économiques spéciales	Corridor économique nord	Entre 2014 et 2015, suite à la mise en service de plusieurs postes frontaliers à guichet unique, le temps de transit des camions le long du corridor économique nord entre Mombasa et Kampala a été ramené de 18 à 4 jours (Nugent et Soi, 2020).	R
Aider les petites et moyennes entreprises à s'intégrer dans les chaînes de valeur régionales	Renforcer les liens entre multinationales et PME locales	Programme de développement de la chaîne d'approvisionnement au Ghana	Financé par l'USAID, le programme de développement de la chaîne d'approvisionnement au Ghana a permis la formation de 650 employés de 254 PME dans le cadre de 96 ateliers de formation, avec à la clef l'attribution de 78 nouveaux contrats, d'une valeur de 18.5 millions USD (PYXERA Global, 2018).	N
	Aider les PME locales à se conformer aux normes et certifications internationales	Alliance pour la qualité des produits en Afrique	Au Ghana, le projet a aidé fairafic, producteur de chocolat bio, à obtenir deux certifications de qualité en lui offrant une formation et un soutien financier. Ces certifications ont permis la progression des ventes de l'entreprise d'environ 20 %, notamment grâce aux exportations vers les États-Unis, la France et le Japon, ainsi que la création de 20 emplois directs et de 5 emplois indirects (Alliance pour la qualité des produits en Afrique, 2022).	N
Assurer la mise en œuvre effective du protocole de la ZLECAf sur l'investissement	Suivre les progrès réalisés au niveau national grâce à la coopération régionale	Fiche d'évaluation du climat d'investissement de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest)	Mise en place dans le cadre du Projet d'amélioration du climat des affaires et de l'investissement en Afrique de l'Ouest, la fiche d'évaluation du climat d'investissement de la CEDEAO se veut un outil d'évaluation des réformes des États membres en matière d'investissement (CEDEAO, 2020).	R
	Mobiliser les réseaux régionaux du secteur privé pour stimuler l'investissement à l'échelle continentale	Cadre d'investissement de mille milliards de dollars pour l'Afrique	À travers l'initiative AfroChampions, l'Union africaine entend promouvoir la ZLECAf en proposant un mécanisme de financement mixte pour l'investissement dans des projets stratégiques (Sasi, 2022).	C

Note : N = national, R = régional, C = continental, M = mondial.

Source : Compilation des auteurs.

L'harmonisation des politiques, l'amélioration des infrastructures numériques et des corridors de développement peuvent stimuler l'investissement durable transfrontalier

L'harmonisation des politiques nationales d'investissement et des stratégies de transformation productive peut renforcer les possibilités de développement durable des pays africains. L'étroitesse des marchés intérieurs, l'importance des risques macroéconomiques, la faiblesse de l'environnement réglementaire et la fragilité des régimes d'autorisation et d'enregistrement accentuent les risques et les coûts de recherche d'opportunités d'investissement à des niveaux prohibitifs dans de nombreux pays africains (chapitre 1). La combinaison de cadres d'investissement (Annexe 2.A) et de stratégies de transformation productive peut toutefois y remédier. En plus d'identifier les priorités d'investissement et de clarifier leur contribution aux objectifs de développement durable, les stratégies de transformation productive couvrent tout un éventail de dimensions clés, des cadres réglementaires aux stratégies sectorielles d'industrialisation, en passant par les coûts logistiques et commerciaux, les paiements numériques, les tarifs douaniers et le développement des ressources humaines (CUA, 2019 ; CUA/OCDE, 2019, OCDE et al., 2021). Les gouvernements africains peuvent par ailleurs renforcer l'intégration des dimensions de durabilité dans leurs cadres d'investissement et stratégies de transformation productive en accordant par exemple une attention particulière aux IDE ou à la réglementation de secteurs comme l'énergie (Annexe 2.A et Annexe 2.B).

Les incitations fiscales destinées à attirer les investissements durables doivent être conçues avec soin et faire l'objet d'une évaluation systématique. Elles sont en effet susceptibles d'accroître la production, l'emploi, la productivité et d'autres objectifs de développement durable, mais peuvent, lorsqu'elles sont mal conçues, réduire la capacité de recouvrement de recettes fiscales, créer des distorsions économiques, entraver l'équité, augmenter les coûts administratifs et de mise en conformité, et possiblement induire une concurrence fiscale dommageable. Les taux de redondance (le pourcentage d'investisseurs déclarant qu'ils auraient investi même sans incitations fiscales) dépassent 70 % dans 10 des 14 économies en développement et émergentes considérées dans une étude de 2015 (FMI/OCDE/ONU/Banque mondiale, 2015). Des recherches menées dans sept pays africains montrent ainsi que les incitations fiscales réduisent les taux effectifs d'imposition des entreprises de 30 % en moyenne, tandis qu'une revue contextualisée détaillée des incitations existantes peut soutenir la conception d'un cadre incitatif cohérent (Celani, Dressler et Wermelinger, 2022).

L'infrastructure numérique est une composante clé de l'intégration des marchés. L'expansion d'infrastructures numériques telles que le Système panafricain de paiement et de règlement (Annexe 2.C) pourrait ainsi renforcer l'intégration régionale (CUA/OCDE, 2021, 2022). Le futur protocole de la ZLECAf sur le commerce électronique pourrait par ailleurs s'inspirer d'accords existants tels que l'Accord de partenariat sur l'économie numérique entre Singapour, la Nouvelle-Zélande et le Chili en incluant des dispositions sur les paiements numériques et en adoptant les normes internationales de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (AML/CFT) ainsi que d'échange de données électroniques (Elms, 2021).

L'amélioration des infrastructures de transport et de la logistique reste essentielle pour faciliter l'investissement transfrontalier. L'insuffisance des infrastructures de transport, la fragmentation des réglementations et les retards aux postes frontières continuent de peser sur les projets d'investissement dépendant de l'import-export. Des programmes comme le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) peuvent à cet égard dynamiser l'investissement et contribuer à la modernisation des réseaux d'infrastructures existants. Une étude récente de la CENUA estime en effet

à 411 milliards USD le coût des équipements requis d'ici 2030 par les différents modes de transport (routier, ferroviaire, aérien et maritime) afin de faire face à l'augmentation des échanges dans le cadre de la ZLECAf. Sur les 69 projets prévus dans le cadre du deuxième Plan d'action prioritaire du PIDA, un tiers concerne ainsi les infrastructures de transport à travers 44 pays (11 projets routiers, 6 ferroviaires, 5 maritimes/portuaires et 1 projet de poste-frontière) (CENUA, 2022b).

Les corridors régionaux de développement et les zones économiques spéciales (ZES) transfrontalières peuvent s'avérer des solutions à retombées rapides pour attirer des investissements régionaux durables. S'ils constituent un moyen important de pallier les déficits d'infrastructure du continent, les corridors de développement doivent néanmoins faire l'objet d'évaluations multidimensionnelles approfondies pour apporter des résultats véritablement durables (Encadré 2.5). De même, les ZES transfrontalières apparaissent comme un moyen efficace de mobiliser l'investissement privé. Celle de Musina-Makhado se situe par exemple près du poste frontière de Beitbridge entre l'Afrique du Sud et le Zimbabwe, porte d'entrée vers les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (Southern African Development Community [SADC]) et emplacement stratégique sur le corridor commercial nord-sud de la région. Elle a pour ambition de stimuler le commerce régional dans les secteurs de l'énergie et de l'industrie manufacturière, en particulier dans l'industrie métallurgique, tout en créant au moins 50 000 emplois au cours des dix prochaines années (CNUCED, 2021).

Encadré 2.5. Les corridors régionaux de développement en Afrique

Dans le cadre du programme de développement de l'Afrique, les corridors de développement transfrontaliers se présentent comme des solutions reconnues pour accélérer l'intégration régionale. Les corridors de développement englobent de vastes projets d'infrastructures matérielles et immatérielles dans des zones géographiques étendues, souvent transnationales, en quête d'investissements durables (Juffe-Bignoli et al., 2021). Dans le cadre du PIDA, l'Union africaine a placé ces corridors au premier rang des priorités de l'intégration régionale en Afrique (UA, 2017, 2020). Selon la base de données des corridors de développement africains, qui recueille des informations sur 79 corridors à travers le continent, les formes prévalentes d'infrastructure y sont les routes (35 %), suivies des ports maritimes (21 %), des chemins de fer de passagers et de marchandises (18 %) et des aéroports (8 %). La majorité des projets sont basés au Kenya (19 %), en Tanzanie (10 %), en Afrique du Sud et en République démocratique du Congo (9 % chacun). Le coût moyen d'un corridor se situe entre 3,5 et 4 milliards USD. Les banques régionales de développement et les gouvernements nationaux ont respectivement investi dans 31 % et 30 % des corridors de développement, suivi des banques multilatérales (11 %), de la communauté internationale du développement (6 %) et des communautés économiques régionales (5 %). Les entreprises privées et les banques nationales quant à elles n'investissent que dans une faible part de ces projets (4 % et 3 %, respectivement) (Thorn et al., 2022).

Si les corridors de développement peuvent faciliter le commerce transfrontalier, des évaluations complètes des pressions environnementales doivent toutefois présider aux projets actuels et futurs. Entre 2014 et 2015, suite à la mise en service de plusieurs postes frontaliers à guichet unique, le temps de transit des camions le long du corridor économique nord entre Mombasa et Kampala a par exemple été ramené de 18 à 4 jours (Nugent et Soi, 2020). Cependant, ces corridors soumettent également de vastes territoires à de nouvelles pressions environnementales. Une étude menée en 2015 sur 33 corridors prévus et existants à travers le continent montre ainsi que, collectivement, ils scinderaient plus de 400 zones protégées et pourraient en dégrader 1 800 autres en perturbant l'habitat à proximité ou à l'intérieur des réserves (Laurance et al., 2015).

Les petites et moyennes entreprises ont besoin de soutien politique pour accéder aux investissements durables le long des chaînes de valeur régionales

L'établissement de liens entre les multinationales et les PME locales prend du temps et nécessite un soutien politique, mais peut avoir des retombées durables. L'impact de ces liens avec les PME peut prendre jusqu'à 15 ans pour se concrétiser, car les entreprises chefs de file ont besoin de temps pour investir des ressources financières, humaines et technologiques dans leurs partenariats commerciaux (Jenkins et al., 2007). L'établissement de liens directs avec les multinationales requérant de satisfaire des normes élevées parfois difficiles à atteindre pour les PME, les grandes entreprises nationales locales peuvent ici jouer un rôle d'intermédiaire. Les responsables politiques peuvent par ailleurs déployer des services de soutien complémentaires afin de favoriser la création de liens au sein des chaînes de valeur (CUA/OCDE, 2022 ; OCDE, 2021c), en fonction des objectifs et des paramètres de mise en œuvre (Tableau 2.5). Une fois ces liens établis, les services de soutien peuvent tirer parti de la position des entreprises chefs de file dans les chaînes de valeur pour canaliser les investissements vers les PME et inscrire celles-ci sur une trajectoire de durabilité (voir des exemples de l'industrie agroalimentaire d'Afrique de l'Ouest au chapitre 7).

Tableau 2.5. Exemples d'instruments politiques pour promouvoir les liens entre multinationales et PME locales

Instruments politiques	Description	Défis de mise en œuvre	Exemples
Programmes de développement des fournisseurs	Améliorer la qualité de la base de fournisseurs dans les secteurs stratégiques afin de mieux répondre aux exigences des investisseurs étrangers	<ul style="list-style-type: none"> Complexité et coût de gestion et de mise en œuvre 	Financé par l'USAID, le programme de développement de la chaîne d'approvisionnement au Ghana a permis la formation de 650 employés de 254 PME dans le cadre de 96 ateliers de formation, avec à la clef l'attribution de 78 nouveaux contrats, d'une valeur de 18.5 millions USD (PYXERA Global, 2018).
Mise en relation et fourniture de données	Réduire les asymétries d'information entre entreprises étrangères et nationales	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité d'une base de fournisseurs adéquate Coût de mise en œuvre et d'actualisation 	En Tunisie, des organismes publics proposent des services de mise en relation et une base de données des fournisseurs locaux comprenant des informations sur les entreprises ayant obtenu des certifications de qualité (OCDE, 2021c).
Incitations fiscales ciblées	Intégrer des groupes d'entreprises au niveau local	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité d'une base de fournisseurs adéquate Coût fiscal et administratif Risque de concurrence faussée 	Le programme d'investissement stratégique de l'Afrique du Sud offre une déduction d'amortissement initiale de 50 % ou 100 % aux entreprises étrangères établissant des liens avec des entreprises nationales (Sabha, Liu et Willem, 2020).
Incitations non fiscales ciblées	Réduire les obstacles réglementaires et administratifs pour faciliter les liens	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité d'une base de fournisseurs adéquate Nécessité de capacités institutionnelles et de mécanismes de coopération efficaces 	L'Égypte a assoupli les procédures réglementaires et administratives incombant aux entreprises locales qui approvisionnent des entreprises dans des zones bénéficiant de régimes d'exonération de droits de douane (OCDE, 2020).
Zones économiques spéciales et pôles industriels inclusifs	Favoriser les liens par le biais d'agglomérations industrielles polyvalentes ouvertes aux entreprises locales	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité d'une base de fournisseurs adéquate Complexité et coût de gestion et de mise en œuvre Nécessité de capacités institutionnelles 	Au Kenya, l'Export Business Accelerator, lancé en 2013, apporte un soutien aux PME souhaitant établir leurs activités dans la zone franche d'exportation d'Athi River. Le nombre d'entreprises locales y est ainsi passé de 25 % en 2012 à 38 % en 2018 (CNUCED, 2021).

Source : Compilation des auteurs à partir d'un examen de la littérature.

Sous l'impulsion des acteurs privés, le développement commercial et l'établissement de partenariats au sein des chaînes d'approvisionnement peuvent contribuer à l'amélioration de la capacité de production des PME et faciliter les liens, comme l'illustrent les exemples suivants :

- Le programme d'accélération et d'incubation d'entreprises du Centre africain pour la transformation économique, ACET Business Transform vise à accompagner une sélection de PME ghanéennes dans leur trajectoire d'intégration aux chaînes de valeur mondiales. Il propose des services de mentorat assurés par des cadres d'entreprises chefs de file, permettant ainsi aux PME locales d'avoir accès à leurs connaissances et réseaux d'affaires⁴.
- En août 2021, Ethiopian Airlines et DHL ont signé un protocole d'accord avec l'African Electronic Trade Group pour la création de l'East African Smart Logistics and Fulfilment Hub à l'aéroport international Bole d'Addis-Abeba. Ce partenariat vise à intégrer l'ensemble des activités commerciales et logistiques (commerce électronique en ligne, entreposage, transport et livraison porte-à-porte) au sein d'une plateforme polyvalente afin de promouvoir l'offre de services abordables pour les PME et de favoriser le commerce régional (UA, 2021)⁵.

L'harmonisation des normes de qualité et des certifications peut permettre aux entreprises locales de profiter des opportunités d'investissement régionales. Les partenaires internationaux peuvent fournir une assistance technique aux gouvernements et aider directement les producteurs locaux à respecter les normes internationales et obtenir des certifications (Encadré 2.6).

Encadré 2.6. Alliance pour la qualité des produits en Afrique

L'Alliance pour la qualité des produits en Afrique vise à aider, dans une sélection de pays, les entreprises et institutions locales opérant dans les secteurs liés à l'export à se conformer aux normes internationales ou à obtenir des certifications. L'Agence allemande de coopération internationale pour le développement (GIZ) et l'Institut national allemand de métrologie (PTB) ont lancé ce projet en 2019 dans le cadre de l'Initiative spéciale sur la formation et la création d'emplois du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ). Axé sur huit pays – Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Ghana, Maroc, Rwanda, Sénégal et Tunisie –, il se propose notamment de :

- Faciliter l'adoption par les entreprises locales des normes et certifications internationales afin de permettre l'établissement de relations fournisseur à long terme avec les entreprises européennes tout en créant des emplois locaux (voir l'exemple de fairafric au Tableau 2.4).
- Soutenir les institutions gouvernementales des pays partenaires afin d'améliorer leur infrastructure qualité. Via le renforcement des capacités techniques, l'apprentissage par les pairs et le dialogue public-privé, le projet aide par exemple l'Office rwandais de normalisation à améliorer ses tests de résidus de pesticides sur les produits agricoles. En adhérant aux normes internationales, les producteurs agricoles rwandais devraient ainsi voir leur compétitivité renforcée.

Source : Contributions du BMZ et de la GIZ.

La mise en œuvre effective du protocole de la ZLECAf sur l'investissement constitue un jalon essentiel de l'harmonisation du paysage de l'investissement durable en Afrique

Le protocole de la ZLECAf sur l'investissement vise à harmoniser le paysage de l'investissement à travers le continent africain. On dénombre en effet à l'heure actuelle 852 traités bilatéraux d'investissement entre pays africains et entre pays africains et non africains (CENUA/UA/BAfD/CNUCED, 2019). Dans le sillage du Code panafricain d'investissement, instrument non contraignant introduit en 2017 pour guider les

investissements intracontinentaux, le Protocole de la ZLECAf sur l'investissement vise ainsi à i) faciliter et protéger l'investissement durable, ii) gérer le règlement des différends et iii) favoriser la coopération à l'appui de la promotion et de la facilitation de l'investissement. Il prévoit en outre la création d'une Agence panafricaine d'investissement, chargée de faciliter la mobilisation de ressources financières, le développement commercial et l'offre d'une assistance technique aux États, aux agences nationales de promotion de l'investissement et au secteur privé (Tralac, 2021). Conclu en octobre 2022 et adopté par le Conseil des ministres de la ZLECAf, le projet de protocole sera ensuite soumis à l'Assemblée des chefs d'État pour examen et adoption (IISD, 2022).

La mise en œuvre de la ZLECAf pourrait stimuler les investissements mondiaux et intra-africains dans les secteurs stratégiques et améliorer la rémunération des femmes. La libéralisation des échanges et l'harmonisation de la législation sur l'investissement, la concurrence et les droits de propriété intellectuelle dans le cadre de la ZLECAf pourraient ainsi augmenter de 122 % le stock d'IDE à destination de l'Afrique et provenant des autres continents, et de 68 % celui provenant des autres pays africains, par rapport aux niveaux de 2017 (Echandi, Maliszewska et Steenbergen, 2022). Loin d'être systématique, la concrétisation de ces gains dépend en partie des capacités de production locales. La suppression des barrières pourrait en outre stimuler l'investissement dans les chaînes de valeur à fort potentiel, comme l'automobile, les services et les produits pharmaceutiques. Le secrétariat de la ZLECAf, Afreximbank et l'Association africaine des constructeurs automobiles ont ainsi œuvré de concert à la création d'un Pacte automobile panafricain (*Pan-African Auto Pact [PAAP]*), visant pour l'heure à mettre en relation les constructeurs automobiles commerciaux afin de permettre une progression des ventes de véhicules de 1 à 5 millions d'unités à l'horizon 2035 (AAAM/Deloitte, 2020 ; CUA/OCDE, 2022 : chapitre 3). Par ailleurs, plus de 50 % des femmes d'une grande partie du continent travaillant dans l'agriculture, l'augmentation des investissements dans ce secteur grâce à l'intégration régionale pourrait améliorer leur rémunération d'au moins 10 % par rapport aux niveaux actuels (PNUD/Secrétariat de la ZLECAf, 2021 ; Banque mondiale, 2022b).

Les expériences des communautés économiques régionales du continent et d'autres régions du monde sont riches d'enseignements sur la coordination des politiques et le suivi des progrès. Des mécanismes de suivi régionaux peuvent ainsi s'avérer utiles à la bonne mise en œuvre du protocole de la ZLECAf sur l'investissement au niveau national. Les initiatives régionales antérieures apportent, à cet égard, de précieux éclairages (Tableau 2.6).

Tableau 2.6. Exemples de mécanismes de suivi d'initiatives régionales en matière de commerce et d'investissement

Initiatives régionales	Description
Unités de libre-échange de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)	Le mécanisme de suivi de la Zone de libre-échange de l'ASEAN (AFTA) a conduit à la création d'unités nationales de libre-échange dans les capitales de la plupart des pays membres de l'Association. Ces unités sont chargées de veiller à la légifération et à la mise en œuvre effectives des réductions tarifaires au niveau national (ASEAN, 2012).
Cadre de l'UE pour le filtrage des investissements directs étrangers	En 2020, l'Union européenne a mis en place un cadre de filtrage des investissements directs étrangers, qui établit des points de contact officiels et des canaux sécurisés dans chacun de ses États membres et au sein de la Commission européenne, tout en favorisant le partage d'informations, l'analyse et la coordination des actions (CE, 2020).
Fiche d'évaluation du climat d'investissement de la CEDEAO	Mise en place dans le cadre du Projet d'amélioration du climat des affaires et de l'investissement en Afrique de l'Ouest, la fiche d'évaluation du climat d'investissement de la CEDEAO se veut un outil d'évaluation des réformes des États membres en matière d'investissement. Le projet contribue, grâce à cet outil, au renforcement de l'intégration régionale, en particulier sur le plan de l'investissement régional au sein du marché commun de la CEDEAO (CEDEAO, 2020).
Cadre d'investissement de la SADC	En collaboration avec l'OCDE, le Secrétariat de la SADC a mis au point un ensemble d'indicateurs destinés à l'évaluation et au suivi des progrès de ses États membres dans la mise en œuvre de son Cadre d'investissement. Le Secrétariat de la SADC assume la responsabilité de ce suivi, tout en déléguant des fonctions spécifiques de notification à des points de contact nationaux dédiés dans chacun de ses États membres (OCDE/SADC, 2017).

Source : Compilation des auteurs.

Le renforcement des échanges avec les représentants du secteur privé, comme l'encourage l'initiative AfroChampions, pourrait créer de nouveaux débouchés d'investissement. Forte de cette initiative, l'Union africaine entend stimuler l'investissement privé dans des domaines d'activité clés. Ce « cadre d'investissement de mille milliards de dollars pour l'Afrique », comme aiment à le nommer certains, propose un mécanisme de financement mixte pour l'investissement dans des projets stratégiques, sous le signe de la collaboration entre développeurs de projets, investisseurs, financiers, multinationales, PME, associations professionnelles, gouvernements, organismes régionaux et institutions de financement du développement (Sasi, 2022).

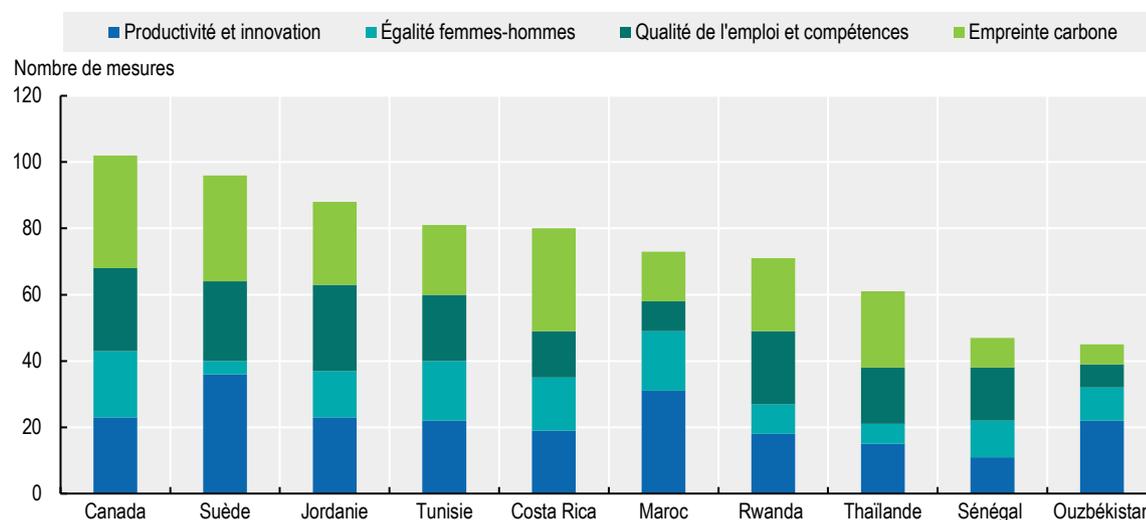
Annexe 2.A. Cadre d'action de l'OCDE pour l'investissement et boîte à outils pour des politiques au service d'investissements étrangers de qualité dans les pays africains

L'OCDE travaille avec de nombreux pays du monde entier à l'amélioration de leur climat d'investissement grâce à son Cadre d'action pour l'investissement (CAI) (OCDE, 2015). Bénéficiant d'un soutien multilatéral, cet instrument complet a été élaboré en 2006, puis mis à jour en 2015. Il rappelle l'importance de la cohérence des politiques, d'une approche associant l'ensemble de l'administration et du respect des principes fondamentaux d'État de droit, de transparence, de non-discrimination et de protection des droits de propriété. Près de 40 examens des politiques de l'investissement ont déjà été menés à la lumière de ce cadre, dont 10 en Afrique : le Maroc en est actuellement à son deuxième examen, Maurice et la Zambie en ont sollicité un second, et le Rwanda a soumis une première demande.

S'appuyant sur les indicateurs de qualité de l'IDE de l'OCDE (encadré 1.6 au chapitre 1), une boîte à outils (FDI Qualities Policy Toolkit [OCDE, 2022b]) vient également compléter le CAI en s'intéressant à l'impact de l'investissement direct étranger sur l'emploi, les compétences, les PME, l'innovation et l'égalité femmes-hommes. Cette boîte à outils est le fruit d'une revue détaillée des politiques et dispositions institutionnelles déterminant l'impact des IDE sur le développement durable dans dix pays, dont le Maroc, le Rwanda, le Sénégal et la Tunisie (Graphique d'annexe 2.A.1). En Afrique, des examens de la qualité de l'IDE sont par ailleurs prévus en 2023 pour l'Égypte et la Tunisie.

Entre autres atouts, ces examens des politiques de l'investissement et de la qualité de l'IDE permettent la constitution d'un groupe de travail interministériel et la consultation du secteur privé et d'autres parties prenantes. Cette approche garantit ainsi l'appropriation des propositions de réforme par les gouvernements concernés et les différentes parties prenantes. Lancé en octobre 2022, le *FDI Qualities Guide for Development Co-operation* (OCDE, 2022c) vise par ailleurs à renforcer le rôle de la coopération au développement dans la mobilisation de l'investissement direct étranger et l'amélioration de ses impacts.

Graphique d'annexe 2.A.1. Mesures ciblées pour la promotion d'un investissement direct étranger durable dans une sélection de pays



Source : Revue des politiques et dispositions institutionnelles à impact sur la qualité de l'IDE, à partir de OCDE (2022b), FDI Qualities Policy Toolkit, <https://doi.org/10.1787/7ba74100-en>.

StatLink  <https://stat.link/r0cu84>

Annexe 2.B. Efficacité de la réglementation dans le secteur de l'énergie en Afrique

L'aggravation de la situation financière des services publics de l'énergie a eu un impact négatif sur l'efficacité de la réglementation (BAfD, 2021). Confrontés à la limitation des budgets, les organismes publics et les régulateurs africains ont en effet souvent du mal à se départir de l'héritage institutionnel qui privilégie la production de combustibles fossiles, et peinent à mettre en œuvre des réglementations techniquement complexes davantage tournées vers le long terme (Pueyo, 2018 ; RES4Africa, 2022 ; CENUA, 2016). Aux yeux des investisseurs privés, les régulateurs de l'énergie de nombreux pays du continent ne remplissent pas des fonctions essentielles telles que l'octroi de licences, la fixation des prix de gros et la gestion du réseau ; ils estiment en outre que les pays manquent d'indépendance, de capacités et de mécanismes de redevabilité, comme le règlement des différends (BAfD, 2021 ; RES4Africa/PwC Italie, 2021). Les investisseurs privés dans les énergies renouvelables jugent en conséquence les risques réglementaires plus élevés que leurs homologues du secteur public (RES4Africa/PwC Italie, 2021).

L'efficacité de la réglementation, qu'il est possible de jauger à l'aune de l'existence de plans énergétiques détaillés et d'autres bonnes pratiques, est un facteur déterminant pour attirer les investissements dans les systèmes énergétiques africains (Falchetta et al., 2021). L'une des priorités immédiates pour l'ensemble des régulateurs africains de l'énergie est ainsi d'établir de plans énergétiques nationaux détaillés fixant des objectifs spécifiques pour le développement de sources d'énergie renouvelables et de nouvelles infrastructures (telles que les interconnexions de réseaux), ainsi que pour la coordination de l'approvisionnement en électricité avec les pays limitrophes (AIE, 2022 ; RES4Africa, 2022 ; chapitres 3 et 5). Différentes bonnes pratiques peuvent par ailleurs attirer les investissements, notamment la restructuration des tarifs, les enchères inversées et les accords normalisés d'achat d'électricité, tandis que les marchés et taxes carbone pourront être explorés par les régulateurs plus avancés, à l'instar de l'Afrique du Sud, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal (AIE, 2022 ; OCDE/Banque mondiale/PNUF, 2018 ; chapitre 3). L'Agence marocaine pour le développement durable offre à ce titre un exemple prometteur : outre l'administration des appels d'offres, elle se positionne comme un acheteur d'électricité de premier plan et un pôle au service des requêtes et questions des investisseurs (AIE, 2022).

Chaque pays se caractérise par ses problématiques énergétiques spécifiques et son niveau individuel de préparation pour la définition d'objectifs – deux facteurs que les responsables politiques doivent impérativement prendre en compte (voir les chapitres 3 et 5 sur le secteur des énergies renouvelables en Afrique australe et de l'Est). Pueyo (2018) note ainsi qu'au Ghana, le manque de fiabilité d'un intermédiaire et la volatilité macroéconomique et réglementaire freinent les investissements dans les énergies renouvelables, tandis qu'au Kenya, ce sont la faible demande, les réseaux lacunaires, la gouvernance des services publics de l'énergie et les droits fonciers qui constituent les principaux obstacles. Les pays producteurs de combustibles fossiles doivent par exemple s'employer simultanément à décarboner leurs industries extractives et à définir des stratégies de sortie, tout en tirant parti des engagements pris par les producteurs d'énergie traditionnelle en matière d'énergies renouvelables et de réduction des émissions de carbone (OCDE, à paraître). Il est donc essentiel pour les responsables politiques de faire preuve de souplesse et d'établir leurs priorités en fonction des problèmes spécifiques de leur pays et de leur région. Il leur faut en outre toujours garder à l'esprit les différents niveaux de préparation des pays. Les quelques pays africains ayant déjà fixé des objectifs en matière d'énergies renouvelables et établi les premières chaînes de valeur locales (notamment l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Kenya et le Maroc) peuvent ainsi désormais se concentrer sur des réformes qui seront logiquement différentes de celles des pays où ces préalables fondamentaux ne sont pas encore en place (RES4Africa, 2022).

Annexe 2.C. Système panafricain de paiement et de règlement

L'absence en Afrique d'une infrastructure de paiement continentale intégrée pour les transactions transfrontalières a un coût considérable. Seuls 20 % des paiements transfrontaliers intra-africains sont compensés sur le continent. Le reste transite par des banques étrangères, où les devises africaines sont échangées contre des dollars, des livres ou des euros, puis reconverties dans une autre devise africaine. Une fois pris en compte les frais bancaires et de transfert standard, le coût total de ce processus se chiffre à 5 milliards USD par an pour le continent (PAPSS, 2022).

Dans ce contexte, le Système panafricain de paiement et de règlement (*Pan-African Payment and Settlement System [PAPSS]*) entend simplifier les paiements transfrontaliers entre les 42 monnaies locales africaines. Développé conjointement par le Secrétariat de la ZLECAF et la Banque africaine d'import-export (Afreximbank), il vise à rationaliser et sécuriser les flux monétaires transfrontaliers à travers le continent. Sa plateforme permet la centralisation des contrôles de validation, réduisant ainsi la nécessité de recourir à des intermédiaires coûteux à l'étranger. Le système cible des délais de transaction de moins de deux minutes, à moindres frais.

Le déploiement continental du PAPSS est en cours. En 2022, la phase pilote s'est achevée dans les six pays de la Zone monétaire ouest-africaine : Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Nigéria et Sierra Leone. En juin 2022, le réseau regroupait 8 banques centrales, 28 banques commerciales et 6 prestataires de services de paiement (Leadership, 2022).

Notes

1. https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/stronger-europe-world/global-gateway/eu-africa-global-gateway-investment-package_en.
2. Cette moyenne exclut les contrats d'achat d'avions soutenus par la CEA, qui relèvent de règles spécifiques et représentent en moyenne 577 millions USD par an.
3. Afrique du Sud, Algérie, Égypte, Ghana, Maroc, Nigéria, Sénégal, Soudan, Tunisie et Zimbabwe.
4. D'après un entretien avec des représentants de l'ACET.
5. Confirmé lors d'un entretien avec des représentants de l'African Electronic Group.

Références

- AAAM/Deloitte (2020), *Africa Automotive Forum, rapport de synthèse*, African Association of Automotive Manufacturers/Deloitte, www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/za/Documents/za_AAAM-Africa-Automotive-Forum-2020-Summary.pdf.
- AADN (n.d.), « About », page web de l'Africa Automotive Data Network, <http://africaautomotivedata.network.co.za/> (consulté le 2 février 2023).
- AIAFD (2017), *Report on the 7th Peer Review with the AADFI Prudential Standards, Guidelines and Rating System (PSGRS) in 2017*, Association des institutions africaines de financement du développement, Abuja, https://adfi-ci.org/wp-content/uploads/2022/05/aadfi_doc_en_20171114082330.pdf.
- AIE (2022), *Africa Energy Outlook 2022*, Agence internationale de l'énergie, www.iea.org/reports/africa-energy-outlook-2022.
- Alliance pour la qualité des produits en Afrique (2022), « Audrey : plus d'emplois dans la production de chocolat grâce aux certifications », <https://www.allianceforproductquality.de/fr/projekte/schokoladenproduktion-zertifizierungen/>.
- ALN (2021), « Impact of Rwanda's new investment facilitation and promotion law on doing business », Legal Alert, African Legal Network, www.rfl.rw/docs/LEGAL_ALERT_ALN.pdf.
- Ameli, N. et al. (2021), « Higher cost of finance exacerbates a climate investment trap in developing economies », *Nature Communications*, vol. 12, <https://doi.org/10.1038/s41467-021-24305-3>.
- ASEAN (2012), « AFTA and National AFTA Units », page web, Association des nations de l'Asie du Sud-est, <https://asean.org/afta-and-national-afta-units/>.
- Atef, N.A. (2022), « Scaling up sustainable finance and investment in the Middle East and North Africa », in *Scaling Up Sustainable Finance and Investment in the Global South*, Centre for Economic

- Policy Research (CEPR) Press, Londres, https://cepr.org/system/files/publication-files/175477-scaling_up_sustainable_finance_and_investment_in_the_global_south.pdf.
- Attridge, S., Y. Chen et B. Getzel (2022), « Weathering the storm: African public development banks' response to Covid-19 and their recovery rôle », ODI Working Paper, Overseas Development Institute, Londres, https://cdn.odi.org/media/documents/ODI_Working_paper_Weathering_the_storm_African_public_development_banks_response.pdf.
- BAfD (2023), « Sao Tome et Principe - Initiative Zuntamon du pacte lusophone - Phase I », Banque africaine de développement, <https://projectsportal.afdb.org/dataportal/VProject/show/P-ST-H00-003> (consulté le 2 février 2023).
- BAfD (2022a), « La Banque africaine de développement va lancer une Académie de gestion des finances publiques pour renforcer les capacités des pays africains », article de la Banque africaine de développement, 9 juin, www.afdb.org/fr/news-and-events/press-releases/la-banque-africaine-de-developpement-va-lancer-une-academie-de-gestion-des-finances-publiques-pour-renforcer-les-capacites-des-pays-africains-52334.
- BAfD (2022b), « La Banque africaine de développement et l'Association des bourses de valeurs africaines lancent l'e-plateforme AELP, qui relie sept marchés de capitaux africains, d'une capitalisation boursière de 1 500 milliards de dollars », article de la Banque africaine de développement, 8 décembre, www.afdb.org/fr/news-and-events/press-releases/la-banque-africaine-de-developpement-et-l-association-des-bourses-de-valeurs-africaines-lancent-le-plateforme-aelp-qui-relie-sept-marches-de-capitaux-africains-dune-capitalisation-boursiere-de-1-500-milliards-de-dollars-57246.
- BAfD (2022c), « Mauritius: National bourse launches new automated trading platform », article de la Banque africaine de développement, 20 mai, www.afdb.org/en/news-and-events/press-releases/mauritius-national-bourse-launches-new-automated-trading-platform-51728.
- BAfD (2022d), « President Macky Sall and African Development Bank Group head Dr Akinwumi Adesina call for substantial support for Africa's low-income countries », article de la Banque africaine de développement, 17 septembre, www.afdb.org/fr/news-and-events/president-macky-sall-and-african-development-bank-group-head-dr-akinwumi-adesina-call-substantial-support-africas-low-income-countries-54845.
- BAfD (2022e), « Africa Investment Forum : exploiter les garanties et les assurances pour combler le déficit de financement sur le continent - La Plateforme de co-garantie pour l'Afrique ouvre la voie », article de la Banque africaine de développement, 27 octobre, www.afdb.org/fr/news-and-events/africa-investment-forum-exploiter-les-garanties-et-les-assurances-pour-combler-le-deficit-de-financement-sur-le-continent-la-plateforme-de-co-garantie-pour-lafrique-ouvre-la-voie-55838.
- BAfD (2021), *Electricity Regulatory Index for Africa 2021*, Groupe de la Banque africaine de développement, Abidjan, <https://africa-energy-portal.org/sites/default/files/2021-12/08122021%20ERI%20report%202021.pdf>.
- BAfD (2019), *The Lusophone Development Compact: Accelerating Sustainable, Inclusive and Private Sector Growth*, Banque africaine de développement, www.afdb.org/sites/default/files/news_documents/lusophone_compact_brochure_en.pdf.
- BAfD (n.d.), « Revue de la performance du portefeuille pays », page web de la Banque africaine de développement, www.afdb.org/fr/documents/project-operations/country-portfolio-performance-review (consulté le 2 février 2023).
- BAfD/IFC/MFW4A (2022), *Gauging Appetite of African Institutional Investors for New Asset Classes*, Banque africaine de développement/Société financière internationale/Making Finance Work for Africa, www.mfw4a.org/sites/default/files/resources/gauging_appetite_of_african_institutional_investors_for_new_asset_classes_-_published.pdf.
- BAFU (2022), « Bilateral climate agreements », page web, Federal Office for the Environment (FOEN), www.bafu.admin.ch/bafu/en/home/themen/thema-klima/klimawandel-stoppen-und-folgen-meistern/klima--internationales/staatsvertraege-umsetzung-klimauebereinkommen-von-paris-artikel6.html (consulté le 2 février 2022).
- Banque mondiale (2022a), « Why one African country opted for full disclosure on debt », article de la Banque mondiale, 10 juillet, www.worldbank.org/en/news/feature/2022/07/10/why-one-african-country-opted-for-full-disclosure-on-debt.
- Banque mondiale (2022b), « Free trade deal boosts Africa's economic development », article de la Banque mondiale, 30 juin, www.worldbank.org/en/topic/trade/publication/free-trade-deal-boosts-africa-economic-development.
- Banque mondiale (2020), *Leveraging Pension Fund Investment for Domestic Development: Namibia's Regulation 29 Approach*, Finance, Competitiveness and Innovation Insight, Banque mondiale, Washington, DC, <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/document-detail/125241594367606090/leveraging-pension-fund-investment-for-domestic-development-namibia-s-regulation-29-approach>.

- Banque mondiale (2019), « Case study - Seychelles: Introducing the world's first sovereign blue bond », Produits financiers de la BIRD, page web, Trésorerie de la Banque mondiale, <https://thedocs.worldbank.org/en/doc/242151559930961454-0340022019/original/CasestudyBlueBondSeychellesfinal6.7.2019.pdf>.
- Banque mondiale/FMI (2017), *The Medium-Term Debt Management Strategy: An Assessment of Recent Capacity Building*, Banque mondiale/Fonds monétaire international, <https://documents1.worldbank.org/curated/en/300771500775277965/pdf/Board-Paper-2017-MTDS-Assessment-of-Recent-Capacity-Building-Final-Clean-06272017.pdf>.
- CAFI (2021), « Le Gabon, premier pays d'Afrique à recevoir des paiements pour la préservation de sa forêt », Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale, www.cafi.org/countries/gabon/gabon-first-africa-receive-payments-preserved-rainforests.
- CCRED (n.d.), « African Market Observatory (AMO): What do we do », page web du Centre for Competition, Regulation and Economic Development, www.competition.org.za/africanmarketobservatory (consulté le 2 février 2023).
- CE (2020), « Le mécanisme européen de filtrage des investissements directs étrangers devient pleinement opérationnel », communiqué de presse, Commission européenne, https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_1867.
- CEDEAO (2020), « ECOWAS launches 'Improved Business & Investment Climate in West Africa Project' website », communiqué de presse, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, <https://ecowas.int/ecowas-launches-improved-business-investment-climate-in-west-africa-project-website/>.
- Celani, A., L. Dressler et M. Wermelinger (2022), « Building an Investment Tax Incentives database: Methodology and initial findings for 36 developing countries », *Documents de travail de l'OCDE sur l'investissement international*, n° 2022/01, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/18151957>.
- CENUA (2022a), *Assessing the Effectiveness of National Development Banks in Africa*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, <https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/49159/b12021684.pdf?sequence=1&isAllowed=y>
- CENUA (2022b), *The African Continental Free Trade Area and Demand for Transport Infrastructure and Services*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, <https://hdl.handle.net/10855/47596>.
- CENUA (2020), « Tapping into the potential of African markets », in *Economic Report on Africa 2020: Innovative Finance for Private Sector Development in Africa*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, https://uneca.org/sites/default/files/chapterimages/CHAPTER%204_TAPPING%20INTO%20THE%20POTENTIAL%20OF%20AFRICAN%20MARKETS_ERA2020.pdf.
- CENUA (2016), « Cadre stratégique de l'industrialisation verte en Afrique », in *Rapport économique sur l'Afrique 2016*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, www.un.org/africarenewal/sites/www.un.org.africarenewal/files/Rapport_economique_sur_Afrique_2016.pdf.
- CENUA/BAfD/UA/PNUD (2022), *2020 Africa Sustainable Development Report*, Union africaine, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Banque africaine de développement et Programme des Nations Unies pour le développement, New York, www.afdb.org/en/documents/2020-africa-sustainable-development-report.
- CENUA/UA/BAfD/CNUCED (2019), *Assessing Regional Integration in Africa (ARIA IX): Next Steps for the African Continental Free Trade Area*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Union africaine, Banque africaine de développement et Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Addis-Abeba, https://archive.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/aria9_report_en_4sept_fin.pdf.
- CEPA (2015), *Mobilising Finance for Infrastructure: A study for the Department for International Development*, Cambridge Economic Policy Associates Ltd, https://assets.publishing.service.gov.uk/media/57a0897fe5274a31e0000e8/61319-DfID_1_Synthesis_Report_Final.pdf.
- CEPR (2022), *The Case for More Special Drawing Rights: Rechanneling Is No Substitute for a New Allocation*, Center for Economic Policy and Research, <https://cepr.net/report/the-case-for-more-special-drawing-rights/>.
- Cercle des Économistes (2022), *Relançons le Débat Économique 2022*, https://lecerclledeséconomistes.fr/wp-content/uploads/2022/05/rldc_16_cercle_unionafricaine.pdf?sequence=1&isAllowed=y.
- CNUCED (2021), *Guide sur les zones économiques spéciales en Afrique : Vers une diversification économique à travers le continent*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, https://unctad.org/system/files/official-document/diaeia2021d3_en.pdf.

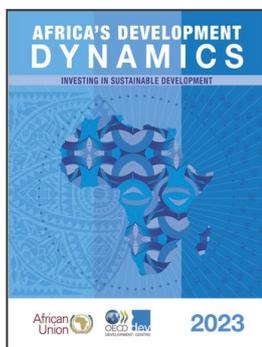
- CREA (2022), « Briefing: 12.8 GW of Chinese overseas coal projects cancelled, but 19 GW could still go ahead », Centre for Research on Energy and Clean Air, <https://energyandcleanair.org/2022-chinese-overseas-coal/>
- CUA (2019), *What Public Policies are Good for Productive Transformation in Africa?*, Département des affaires économiques de la Commission de l'Union africaine, Addis-Abeba, https://au.int/sites/default/files/newsevents/workingdocuments/35970-wd-1.1.new_paper_stc_transformation_productive_eng.pdf.
- CUA/BAFD/CENUA/ACBF (2017), *Strategy for the Harmonization of Statistics in Africa 2017-2026 (SHaSA 2)*, https://au.int/sites/default/files/documents/34580-doc-34577-doc-shasa_ii_strategy_eng_full_web.pdf.
- CUA/OCDE (2022), *Dynamiques du développement en Afrique 2022 : Des chaînes de valeur régionales pour une reprise durable*, CUA, Addis-Abeba/Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/f92ecd72-fr>.
- CUA/OCDE (2021), *Dynamiques du développement en Afrique 2021 : Transformation digitale et qualité de l'emploi*, CUA, Addis-Abeba/Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/0a5c9314-en>.
- CUA/OCDE (2019), *Dynamiques du développement en Afrique 2019 : Réussir la transformation productive*, CUA, Addis-Abeba/Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/291046f7-fr>.
- D4D Hub (2023), « Rwanda and France sign new deal to improve digital public services and support innovations with high development potential », <https://d4dhub.eu/fr/news/rwanda-and-france-sign-new-deal-to-improve-digital-public-services-and-support-innovations-with-high-development-potential>.
- Davis, R.M. et al. (2022), « Mobilising long-term finance in the Global South: Lessons from the 'South' and 'North' », in *Scaling Up Sustainable Finance and Investment in the Global South*, CEPR Press, Londres, https://cepr.org/system/files/publication-files/175477-scaling_up_sustainable_finance_and_investment_in_the_global_south.pdf.
- Dembele, F., R. Schwarz et P. Horrocks (2021), *Scaling up Green, Social, Sustainability and Sustainability-linked Bond Issuances in Developing Countries*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/blended-finance-principles/documents/scaling-up-green-social-sustainability-sustainability-linked-bond-issuances-developing-countries.pdf.
- Echandi, R., M. Maliszewska et V. Steenberg (2022), *Making the Most of the African Continental Free Trade Area: Leveraging Trade and Foreign Direct Investment to Boost Growth and Reduce Poverty*, Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale, Washington, DC, <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099305006222230294/pdf/P1722320bf22cd02c09f2b0b3b320afc4a7.pdf>.
- EDTF (2022), « Building a better Ethiopia together », Ethiopian Diaspora Trust Fund, www.ethiopia-trustfund.org/ (consulté le 26 octobre 2022).
- Ekeruche, M.A. (2022), *Africa's Rising Debt and the Emergence of New Creditors: A Review of the Trends, Challenges and Prospects (2000 – 2021)*, African Debt Series, vol. 2, <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/fes-ua/19365.pdf>.
- Elms, D. (2021), *Increasing Access and Interoperability of Cross-border E-payments in Asia*, Hinrich Foundation, https://static1.squarespace.com/static/5393d501e4b0643446abd228/t/606ea7b0363d76436e5ce51a/1617864635266/E-payments+in+Asia_Hinrich+Foundation.pdf.
- Falchetta, G. et al. (2021), « The role of regulatory, market and governance risk for electricity access investment in sub-Saharan Africa », *Energy for Sustainable Development*, vol. 62, <https://doi.org/10.1016/j.esd.2021.04.002>.
- FBE/BIAC/ICC (2019), *Joint Business Position on the Modernisation of the OECD Arrangement: Ensuring a Global Level Playing Field*, Fédération bancaire de l'Union européenne/Business at OECD/Chambre de commerce internationale, www.ebf.eu/wp-content/uploads/2019/11/Final-version-Joint-business-position-on-Future-of-OECD-Arrangement.pdf.
- Fitch (2021), *The Revival of African National Development Banks*, Fitch Rating Special Report, <http://www.fitchratings.com/research/banks/the-revival-of-african-national-development-banks-19-04-2021>.
- FMC (n.d.), « Overview », page web du Fonds mondial pour le climat, www.greenclimate.fund/readiness (consulté le 2 février 2023).
- FMI (n.d.), « Regional Technical Assistance Centers », page web du Fonds monétaire international, www.imf.org/external/np/exr/key/rtacs.htm (consulté le 2 février 2023).
- FMI/OCDE/ONU/Banque mondiale (2015), *Options for Low Income Countries' Effective and Efficient Use of Tax Incentives for Investment: A Report to the G-20 Development Working Group by the IMF, OECD, UN and World Bank*, Fonds monétaire international, OCDE, Organisation des Nations Unies et Banque mondiale, www.oecd.org/tax/options-for-low-income-countries-effective-and-efficient-use-of-tax-incentives-for-investment.pdf.

- FSCA (2023), « Registered Credit Rating Agencies », page web, Financial Sector Conduct Authority, www.fsc.co.za/Regulated%20Entities/Pages/Credit-Rating-Agencies.aspx (consulté le 2 février 2023).
- FSD Africa (2022), « Africa Private Equity and Debt Programme », page web, <https://fsdafrica.org/projects/africa-private-equity-and-debt-programme/>.
- GCA (2022), *State and Trends in Adaptation in Africa 2022*, Global Center on Adaptation, Rotterdam, <https://gca.org/reports/sta22/>.
- GIH (2019), *Leading Practices in Governmental Processes Facilitating Infrastructure Project Preparation*, Global Infrastructure Hub, https://cdn.gihub.org/umbraco/media/2344/gih_project-preparation_full-document_final_art_web.pdf.
- Gratcheva, E.M. et F.E. Stewart (2020), *Leveraging Pension Fund Investment for Domestic Development: Namibia's Regulation 29 Approach*, Groupe de la Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/125241594367606090/Leveraging-Pension-Fund-Investment-for-Domestic-Development-Namibia-s-Regulation-29-Approach>.
- Griffith-Jones, S., S. Attridge et M. Gouett (2020), *Securing Climate Finance through National Development Banks*, Overseas Development Institute, https://cdn.odi.org/media/documents/200124_ndbs_web.pdf.
- Halland, H. et al. (2021), « Mobilising institutional investor capital for climate-aligned development », *Documents d'orientation de l'OCDE sur le développement*, n° 35, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/e72d7e89-en>.
- Horn, S., D. Milhalyi et P. Nickol (3 mars 2022), « Systematic underreporting of public debt statistics: 50 years of evidence and recent progress », *Blogs de la Banque mondiale*, <https://blogs.worldbank.org/developmenttalk/systematic-underreporting-public-debt-statistics-50-years-evidence-and-recent>.
- I&P (n.d.), « Impact », page web d'Investisseurs & Partenaires, www.ietp.com/fr/content/impact (consulté le 6 janvier 2023).
- ICA (2017), « Réseau des Facilités de Préparation des Projets pour l'Afrique (PPFN) », Consortium pour les infrastructures en Afrique, www.icafrica.org/fr/project-preparation/project-preparation-facilities-network-ppfn/ (consulté le 3 février 2023).
- IDA (2022), « Évaluations de la performance des pays IDA (CPR) », page web de l'Association internationale de développement, <https://ida.worldbank.org/en/financing/resource-management/ida-country-performance-ratings> (consulté le 2 février 2023).
- IISD (26 décembre 2022), « Le protocole sur l'investissement de la ZLECAf a été conclu », *Investment Treaty News*, www.iisd.org/itm/fr/2022/12/26/afcfta-protocol-on-investment-was-concluded/.
- InfraCredit (2023), site web d'Infrastructure finance, <https://infracredit.ng/> (consulté le 28 février 2023).
- Jenkins, B. et al. (2007), *Business Linkages: Lessons, Opportunities, and Challenges*, International Finance Corporation, International Business Leaders Forum et Kennedy School of Government, Harvard, www.hks.harvard.edu/sites/default/files/centers/mrcbg/programs/crj/files/report_16_BUSINESS%20LINKAGESFINAL.pdf.
- Johnson, B. et R.A. Kotey (2018), « The influence of small and medium enterprises (SMEs) listing on the Ghana Alternative Market (GAX): Prevailing factors », *Academic Journal of Economic Studies*, vol. 4/4, pp. 142-156, <http://hdl.handle.net/10419/215860>.
- Juffe-Bignoli, D. et al. (2021), « Mitigating the impacts of development corridors on biodiversity: A global review », *Frontiers in Ecology and Evolution*, vol. 9, <https://doi.org/10.3389/fevo.2021.683949>.
- Kabukura, W. (2022), « As Africa's climate warms, rich countries pledge more funds », *Public Broadcasting Service*, 5 septembre, <http://www.pbs.org/newshour/world/as-africas-climate-warms-rich-countries-pledge-more-funds>.
- Kubota, M. et A. Zeufack (2020), « Assessing the returns on investment in data openness and transparency », *World Bank Policy Research Working Paper*, n°9139, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/entities/publication/5dad280a-b4a8-538b-a34b-407980c8a848>.
- Laurance, W.F. et al. (2015), « Estimating the environmental costs of Africa's massive 'development corridors' », *Current Biology*, vol. 25/24, pp. 3202-3208, www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0960982215013093.
- Leadership (6 octobre 2022), « PAPSS goes live as FBN, Ghana Bank consummate 1st transaction », <https://leadership.ng/papss-goes-live-as-fbn-ghana-bank-consummate-1st-transaction/> (consulté le 26 octobre 2022).
- Lee, N., G. Forster et S. Paxton (29 juin 2021), « MDBs could do more to build markets just by releasing more data », article de blog du Center for Global Development, www.cgdev.org/blog/mdbs-could-do-more-build-markets-just-releasing-more-data.

- Mullan, M. et N. Ranger (2022), « Climate-resilient finance and investment: Framing paper », *OECD Environment Working Papers*, n° 196, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/223ad3b9-en>.
- Mutize, M. (2022), « Moody's has bought a leading African rating agency: Why it's bad news », *The Conversation*, 13 février, <https://theconversation.com/moodys-has-bought-a-leading-african-rating-agency-why-its-bad-news-176827>.
- Nassiry, D. et al. (2018), *Clean Energy Project Preparation Facilities: Mapping the Global Landscape*, Overseas Development Institute, <https://cdn.odi.org/media/documents/12504.pdf>.
- Nugent P. et I. Soi (2020), « One-stop border posts in East Africa: State encounters of the fourth kind », *Journal of Eastern African Studies*, vol. 14/3, pp. 433-454, www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/17531055.2020.1768468.
- OCDE (2023), « OECD Debt Transparency Initiative », page web de l'OCDE, www.oecd.org/finance/debt-transparency/ (consulté le 2 février 2023).
- OCDE (2022a), *Global Outlook on Financing for Sustainable Development 2023: No Sustainability Without Equity*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/fcbe6ce9-en>.
- OCDE (2022b), *FDI Qualities Policy Toolkit*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/7ba74100-en>.
- OCDE (2022c), *FDI Qualities Guide for Development Co-operation: Strengthening the Role of Development Co-operation for Sustainable Investment*, Les outils de l'OCDE pour le développement, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/7f251bac-en>.
- OCDE (à paraître), *Un cadre et un financement équitables pour la transition des pays reposant sur les industries extractives (EFFECT)*, Les outils de l'OCDE pour le développement, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2021a), *Together or Apart: Investment Promotion Agencies' Prioritisation and Monitoring and Evaluation for Sustainable Investment Promotion*, OECD Investment Insights, <http://www.oecd.org/daf/inv/investment-policy/Investment-Insights-Investment-Promotion-Prioritisation-OECD.pdf?via%3Dihub>.
- OCDE (2021b), *Responses to the Survey of Climate-related and Sustainability-related Policies and Practices*, Groupe de travail de l'OCDE sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation, [www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=TAD/ECG\(2021\)10&docLanguage=En](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=TAD/ECG(2021)10&docLanguage=En).
- OCDE (2021c), « Liens d'affaires entre les PME et les multinationales au sein des chaînes de valeur mondiales », dans *Perspectives des politiques d'investissement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/a15d072a-fr>.
- OCDE (2020), *OECD Investment Policy Reviews: Egypt 2020*, Examens de l'OCDE des politiques de l'investissement, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9f9c589a-en>.
- OCDE (2015), « Cadre d'action pour l'investissement (CAI) », page web, <https://www.oecd.org/investment/pfi.htm> (consulté le 1 février 2022).
- OCDE et al. (2021), *Production Transformation Policy Review of Egypt: Embracing Change, Achieving Prosperity*, Les voies de développement, Centre de développement de l'OCDE, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/302fec4b-en>.
- OCDE/ATAF/CUA (2022), *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2022*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/ea66fbde-en-fr>.
- OCDE/Banque mondiale/PNUÉ (2018), *Financing Climate Futures: Rethinking Infrastructure*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264308114-en>.
- OCDE/PNUD (2021), *OECD-UNDP Impact Standards for Financing Sustainable Development*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/744f982e-en>.
- OCDE/SADC (2017), *Role of Monitoring for Implementation: Advancing Investment Policy Reforms in the Southern African Development Community*, OCDE, Paris/Communauté de développement de l'Afrique australe, Gaborone.
- ONU (2022), *Financing for Sustainable Development Report 2022*, Organisation des Nations Unies, New York, <https://developmentfinance.un.org/fsdr2022>.
- PAPSS (2022), « Connecting payments: Accelerating Africa's trade », présentation du Système panafricain de paiement et de règlement à la Commission de l'Union africaine et l'OCDE, événement virtuel, Enhancing Cross-border Digital Payment Systems for Africa's Regional Trade and Integration, 28 juin 2022.
- PARIS21 (2023), *Statistical Capacity Monitor* (base de données), Paris, <https://statisticalcapacitymonitor.org/> (consulté le 28 février 2023).
- Pillay, S. et A. Sikochi (2022), « The credit rating agency market in Africa », *Harvard Business School Working Paper*, n° 22-074, www.hbs.edu/faculty/Pages/item.aspx?num=62480.
- PNUD/Secrétariat de la ZLECAf (2021), *Futures Report 2021*, Programme des Nations Unies pour le développement et Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, www.undp.org/africa/publications/futures-report-2021.

- PNUE (2016), « Is Africa's natural capital the gateway to finance its development? », article du Programme des Nations Unies pour l'environnement, 21 septembre, www.unep.org/news-and-stories/story/africas-natural-capital-gateway-finance-its-development.
- Pueyo, A. (2018), « What constrains renewable energy investment in Sub-Saharan Africa? A comparison of Kenya and Ghana », *World Development*, vol. 109, pp. 85-100, <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2018.04.008>.
- PwC (2021), *Africa Capital Markets Watch 2021*, PricewaterhouseCoopers, www.pwc.co.za/en/assets/pdf/africa-capital-markets-watch-2021.pdf.
- PYXERA Global (2018), *Ghana Supply Chain Development Program* – PYXERA, <https://vdocuments.mx/ghana-supply-chain-development-program-pyxera-supply-chain-development-program.html?page=1>.
- RES4Africa (2022), *Sustainable Electricity for a Prosperous Africa*, Renewable Energy Solutions for Africa, https://static1.squarespace.com/static/609a53264723031eccc12e99/t/628cea0bc18a56354e4e110e/1653402171127/RES4Africa+5th+Flagship+Publication+2022+-+Sustainable+electricity+for+a+Prosperous+Africa_double+paged.pdf.
- RES4Africa/PwC Italy (2021), *Investor Survey on Sub Saharan Africa*, RES4Africa and PricewaterhouseCoopers Italy, https://static1.squarespace.com/static/609a53264723031eccc12e99/t/6180ffb91e351d4c7fcdd981/1635844031170/Investor+survey+on+Sub+Saharan+Africa_RES4Africa+PwC+%281%29.pdf.
- Rivetti, D. (2021), *Debt Transparency in Developing Economies*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/74388163526394087/Debt-Transparency-in-Developing-Economies>.
- Sabha, Y., Y. Liu et D. Willem (2020), *Investment Linkages and Incentives: Promoting Technology Transfer and Productivity Spillovers from Foreign Direct Investment (FDI)*, FCI in Focus, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/354781589316916550/Investment-Linkages-and-Incentives-Promoting-Technology-Transfer-and-Productivity-Spillovers-from-Foreign-Direct-Investment-FDI>.
- Sasi, I. (20 avril 2022), « AfCFTA operationalization: The USD 1 trillion investment framework », article de Fie-Consult, <https://fieconsult.com/afcfta-operationalization-the-usd-1-trillion-investment-framework/>.
- SFI (2021), *How the COVID-19 Crisis is Impacting African Pension Fund Approaches to Portfolio Management*, Société financière internationale, www.ifc.org/wps/wcm/connect/61e14b0d-b283-4f8f-8d17-4bce3f54d4a1/African+pension+funds_FINAL-10-9-20.pdf?MOD=AJPERES&CVID=nkeOGIJ.
- Soumaré, I. et al. (2021), « Capital market development in sub-Saharan Africa: Progress, challenges and innovations », *ODI Working Paper 2*, programme de recherche conjoint FSD Africa-ODI pour le développement du secteur financier en Afrique, Overseas Development Institute, Londres, https://cdn.odi.org/media/documents/ODI_Working_Paper_2_Capital_markets_development_in_SSA_FINAL_clean.pdf.
- Taarifa News (2022), « KEPFIC to inject Kshs16B into infrastructure projects this year », <https://taarifa.news.co.ke/kepfic-to-inject-kshs16b-into-infrastructure-projects-this-ye/>.
- Thorn, J.P.R. et al. (2022), « The African Development Corridors Database: A new tool to assess the impacts of infrastructure investments », *Scientific Data*, vol. 9/679, www.nature.com/articles/s41597-022-01771-y.
- Tralac (2021), *Protocol on Investment to the Agreement Establishing the African Continental Free Trade Area*, Trade Law Centre NPC, www.tralac.org/documents/resources/cfta/4613-protocol-on-investment-to-the-agreement-establishing-the-afcfta-zero-draft-november-2021/file.html.
- UA (2022a), « Ministers of Finance conclude discussions on access to finances; debt restructuring and Africa's credit rating », communiqué de presse, Union africaine, <https://au.int/en/pressreleases/20220726/ministers-finance-conclude-discussions-access-finances-debt-restructuring-and>.
- UA (2022b), « Africa speaks with unified voice as AU Executive Council adopts African Common Position on Energy Access and Just Energy Transition », communiqué de presse, Union africaine, <https://au.int/en/pressreleases/20220722/africa-speaks-unified-voice-au-executive-council-adopts-african-common>.
- UA (2021), « Ethiopian Airlines A-e Trade Group, sign MoU to establish East African smart logistics and fulfilment hub at ADD to support AfCFTA », communiqué de presse, Union africaine, <https://au.int/en/pressreleases/20210803/ethiopian-airlines-e-trade-group-sign-mou-establish-east-african-smart>.
- UA (2020), *The Integrated Corridor Approach - "A Holistic Infrastructure Planning Framework to establish PIDA-PAP 2"*, note stratégique, Union africaine, https://pp2.au-pida.org/wp-content/uploads/2020/04/English-Strategic-Note_Integrated-Corridor-Approach-and-Selection-Criteria-AUC.pdf.

- UA (2017), « Infrastructure corridors are key to Africa's intra-regional trade, job creation: Stakeholders agree at PIDA Session », communiqué de presse, Union africaine, <https://au.int/en/pressreleases/20171127/infrastructure-corridors-are-key-africa%E2%80%99s-intra-regional-trade-job-creation>.
- Wambui, R. (2022), « Scaling up sustainable finance and investment in the Global South: A case study of sub-Saharan Africa », in *Scaling Up Sustainable Finance and Investment in the Global South*, CEPR Press, Londres, https://cepr.org/system/files/publication-files/175477-scaling_up_sustainable_finance_and_investment_in_the_global_south.pdf.
- Were, A. (2022a), « How can Africa benefit from the private sector's growing interest in climate finance? », article de OECD Development Matters, 17 mars, <https://oecd-development-matters.org/2022/03/17/how-can-africa-benefit-from-the-private-sectors-growing-interest-in-climate-finance/>.
- Were, A. (2022b), « The impacts of climate change continue to compromise the livelihoods of hundreds of millions of Africans », blog de FSD Kenya, 21 octobre, www.fsdkenya.org/blogs-publications/blog/how-to-develop-a-green-project-pipeline-in-africa/.
- Werners, S. et O.H. Okunola (2023), « COP27 in review: Climate talks delivered big gains for Africa, but also several challenges », *The Conversation*, 4 janvier, <https://theconversation.com/cop27-in-review-climate-talks-delivered-big-gains-for-africa-but-also-several-challenges-196582>.
- Xu, J. et al. (2021), « What are public development banks and development financing institutions?—Qualification criteria, stylized facts and development trends », *China Economic Quarterly International*, vol. 1/4, <https://doi.org/10.1016/j.ceqi.2021.10.001>.
- Yu, S. et al. (2021), « The potential role of Article 6 compatible carbon markets in reaching net-zero », *IETA Working Paper*, University of Maryland et International Emissions Trading Association, www.ieta.org/resources/Resources/Net-Zero/Final_Net-zero_A6_working_paper.pdf.



Extrait de :
Africa's Development Dynamics 2023
Investing in Sustainable Development

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/3269532b-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Commission de l'Union africaine/OCDE (2023), « Politiques pour dynamiser l'investissement durable en Afrique », dans *Africa's Development Dynamics 2023 : Investing in Sustainable Development*, Commission de l'Union africaine, Addis Ababa/Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/7605046d-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.